



# Rapport de gestion et états financiers

## 2011



## **Sommaire**

<b>Rapport de gestion .....</b>	<b>p. 3</b>
<b>Etats financiers .....</b>	<b>p. 11</b>
<b>Annexe aux comptes annuels .....</b>	<b>p. 15</b>
<b>Instances .....</b>	<b>p. 39</b>
<b>Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels .....</b>	<b>p. 42</b>

# RAPPORT DE GESTION

## 1. CONTEXTE

L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs est un établissement public industriel et commercial créé par la loi du 30 décembre 1991, intégrée depuis dans le Code de l'environnement modifié par la loi n°2006-739 sur la gestion durable des matières et déchets radioactifs du 28 juin 2006. Son fonctionnement est régi par les articles R.542-1 à 19 du Code de l'environnement.

La feuille de route de l'Agence est fixée dans le PNGMDR (Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs) pour la période 2010-2012 notamment sur la poursuite des études et recherches concernant les stockages futurs et l'optimisation des stockages existants.

Sur les centres de stockage, l'activité s'est déroulée sans incident significatif. Toutes les mesures effectuées dans l'environnement en 2011 confirment le respect de l'ensemble des exigences réglementaires par le Centre de stockage des déchets de faible et moyenne activité dans l'Aube.

Fin 2011, le commissaire enquêteur désigné pour la procédure d'enquête publique a rendu un avis favorable concernant la demande d'autorisation d'exploitation du CSTFA et de deux nouveaux bâtiments pour l'entreposage et le regroupement de déchets des petits producteurs sur le centre, nouvelles activités que l'Andra a choisi d'implanter à proximité de ses centres actuels.

Egalement très attendu, le décret autorisant à exploiter le Laboratoire souterrain de Meuse/Haute-Marne du 1er janvier 2012 jusqu'au 31 décembre 2030 est également paru au journal officiel du 22 décembre 2011, après deux années de procédures.

Concernant l'industrialisation du projet de stockage en couche géologique profonde des déchets de haute et moyenne activité à vie longue (projet Cigéo), l'Andra est passée à une nouvelle étape en contractualisant, le 4 janvier 2012, la réalisation des études d'esquisse avec le groupement Gaiya composé de Technip et d'Ingerop, sélectionné après presque 10 mois de procédure.

Nécessité pour cette nouvelle phase, les liens avec les futurs bénéficiaires de ce stockage ont été étroitement resserrés pour que le projet réponde du mieux possible à leurs besoins et leurs contraintes, tant techniques qu'économiques. Une convention de collaboration a ainsi été signée avec EDF, le CEA et Areva en février 2012, qui permettra également de bénéficier de leur retour d'expérience en tant qu'exploitant nucléaire.

## 2. ÉQUILIBRE GÉNÉRAL

La production de l'exercice est stable, elle s'élève en 2011 à 165,9 M€ contre 166,8 M€ en 2010.

Le résultat net dégagé est de 2,3 M€ à comparer à 9,4 M€ en 2010 et à 7,1 M€ en 2009. En l'absence de crédit d'impôt recherche (CIR), le résultat est principalement porté par l'exploitation des centres industriels et par une reprise de provision exceptionnelle. *A contrario*, la collecte des déchets des petits producteurs rencontre de lourdes difficultés concernant la disponibilité des différentes filières de traitement tant pour le tri/traitement/entreposage auprès de Socatri que pour l'incinération auprès de Socodei. Ces difficultés conduisent à dégrader encore le délicat équilibre économique de la filière qui affiche une perte de 50 % de son chiffre d'affaires (-2,3 M€) et ceci en dépit d'une augmentation des tarifs de 10 % au 1<sup>er</sup> avril.

Fin décembre 2011, la trésorerie, hors dotation liée aux investissements d'avenir, s'élève à 115 M€, dont 66,3 M€ affectés au fonds 'Recherche' qui finance le projet Cigéo.

Toutes les charges de long terme ont fait l'objet d'une sécurisation financière selon des règles de gestion différentes en fonction de leur nature. Conformément à l'article 20 de la loi du 28 juin 2006 modifiée, 75 % des provisions concernées par cet article ont fait l'objet d'une sécurisation financière selon les règles propres à cette réglementation, soit environ 31,1 M€. La dotation devra atteindre 100 % en juin 2016. D'ici là, le reliquat est sécurisé de la même façon que les autres charges de long terme de l'Agence qui concernent la remise en état et la surveillance du CSTFA, sur un contrat de capitalisation sécurisé. Au total, ce sont ainsi 51,3 M€ de charges futures dont le financement a été sécurisé.

Le conseil d'administration du 6 mai 2011 a approuvé à l'unanimité la politique relative à la gestion des actifs dédiés venant sécuriser le financement des charges nucléaires futures à l'unanimité. Les grands principes de cette politique privilégient une gestion prudente des capitaux (risque de pertes limitées) au détriment du rendement potentiel, et la prise en compte de critères environnementaux et sociaux dans la sélection des actifs.

À fin d'année, l'effectif présent<sup>1</sup> est de 532 personnes contre 461 en 2010 et 443 en 2009. En lien avec la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), les recrutements réalisés sur l'année 2011 (hors CDD) sont au nombre de 90 contre 38 en 2010. Il s'agit principalement des personnels assurant l'exploitation du Laboratoire souterrain, d'un renforcement dans les métiers de l'ingénierie, sur les différentes spécialités liées aux infrastructures (réseaux en particulier) ainsi que sur la manutention des colis. En ce qui concerne leur localisation, on note une prépondérance pour le Centre de Meuse/Haute-Marne (CMHM) (46), le siège (37), et dans une moindre mesure le CSFMA (7).

Le plafond d'emploi inscrit en loi de finance pour 2011 était de 306 emplois (exprimés en ETP, équivalent temps plein) ; il a été respecté (302 emplois en réel).

Enfin, en matière de dialogue social, six accords ont été signés en 2010 avec les partenaires sociaux dont notamment le nouvel accord d'intéressement pour la période 2011-2013, l'accord d'entreprise sur l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées à l'Andra, et l'accord relatif aux inventions des salariés faisant l'objet d'un dépôt de brevet.

### 3. PROJET CIGÉO

Le plan de management du projet (pour la phase d'études) a été mis à jour début 2011. Il définit la logique de déroulement du projet, le montage industriel retenu pour la phase d'études 2011-2017, l'organisation de la maîtrise d'ouvrage et les modalités proposées pour la gouvernance du projet (interne et externe). L'Agence a adapté son organisation à cette nouvelle phase en créant deux directions : la Direction des programmes et la Direction de l'ingénierie et du projet Cigéo afin de distinguer les fonctions de pilotage stratégique et de pilotage opérationnel.

L'État a décidé d'organiser une revue externe du projet Cigéo avant le lancement de l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre. Cette revue, dont les objectifs ont été fixés par le ministre chargé de l'énergie, a émis des recommandations en juin 2011, tant sur l'organisation générale du projet que sur le cahier des charges de l'appel d'offres pour le choix de la maîtrise d'œuvre système qui jouera le rôle d'architecte ensemble pendant la phase d'études du projet de 2012 à 2017 avec une première étape de réalisation des études d'esquisse. Sur cette base, l'appel d'offres a ensuite pu être lancé auprès des candidats sélectionnés début juillet 2011.

L'autorisation reçue d'exploiter le Laboratoire souterrain jusque fin 2030 permettra de préparer la demande d'autorisation de création de Cigéo puis d'accompagner son démarrage.

Au sein du Laboratoire souterrain, les essais technologiques et les expérimentations se sont poursuivis. Il a notamment été réalisé une nouvelle alvéole de type HA (pour des déchets de haute activité) chemisée et instrumentée de 40 m ainsi que la pose d'un insert métallique en tête d'alvéole. Parallèlement le creusement de la galerie de conception rigide a été réalisé (soutènement souple dans un premier temps et mise en place d'un revêtement rigide en béton ensuite) pour tester ces différentes

<sup>1</sup> Hors thésards et post-doctorants.

conceptions. Enfin une saignée sur tout le pourtour d'une galerie a été réalisée en vue de suivre son évolution (2,5 m de profondeur et 30 cm de large).

Ce projet est actuellement financé par le fonds recherche, alimenté par une taxe additionnelle à la taxe sur les installations nucléaires de base. Il fait l'objet d'un suivi distinct dans les comptes de l'Andra, en trésorerie, emplois et ressources, et dispose de son propre compte bancaire. Ce fonds n'a pas d'impact sur le résultat de l'Agence.

## 4. PROJET FA-VL

Conformément au PNGMDR, l'Andra doit remettre fin 2012 au gouvernement un rapport sur les différents scénarios de gestion possibles des déchets FA-VL. D'ici là, elle doit conduire les études permettant l'examen des différentes solutions de gestion possibles pour chaque type de déchets et les comparer sous les angles de la sûreté, du coût, de la planification et de la ressource rare que constituent les stockages. Si le projet se fonde sur les déchets de graphite et radifères, la possibilité d'intégrer d'autres déchets FA-VL est aussi examinée, conformément à la lettre de mission du Ministre d'État du 2 juin 2008.

Ce projet est financé par les propriétaires de déchets. L'Andra participe au financement au titre des déchets qu'elle collecte auprès des petits producteurs, des particuliers ou lors de ses opérations d'assainissement sur les sites pollués orphelins.

## 5. ACTIVITÉS INDUSTRIELLES

L'Andra est chargée "d'assurer la gestion des centres de stockage à long terme", ce qu'elle fait dans un souci constant de rigueur afin de protéger au mieux l'homme et son environnement. C'est donc dans des conditions de sûreté très rigoureuses qu'elle fournit le meilleur service industriel possible aux producteurs de déchets en matière de stockage de leurs déchets de très faible, faible et moyenne activité. Elle a pour cela renforcé ses dispositifs d'écoute clients afin de mieux recueillir leurs besoins et d'adapter en conséquence ses prestations.

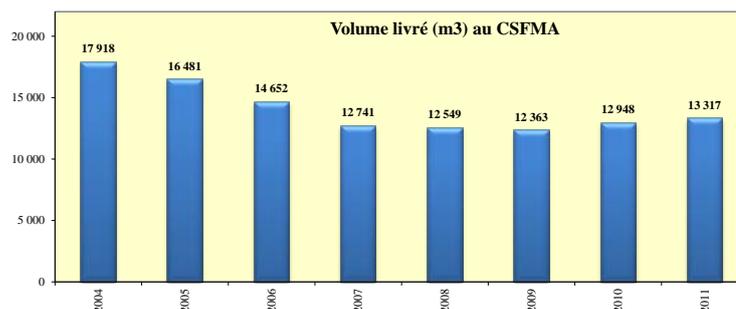
Les activités industrielles regroupent l'exploitation des Centres de stockage de l'Aube, la surveillance du Centre de stockage de la Manche et les activités liées au nucléaire diffus (collecte des déchets des petits producteurs hors électronucléaire) et aux sites pollués.

### 5.1 Les centres de surface

Les centres de surface sont financés au travers de contrats conclus avec les producteurs livrant des déchets sur ces centres. Au global, ces activités sont bénéficiaires.

#### ➤ Centre de stockage des déchets de faible et moyenne activité (CSFMA)

L'activité industrielle du CSFMA de 2011 s'inscrit dans la continuité des années précédentes, avec la réception de 13 317 m<sup>3</sup> de déchets. A fin 2011, 255 153 m<sup>3</sup> ont été stockés sur le CSFMA depuis sa mise en service, soit 26 % de la capacité autorisée.



L'année 2011 a principalement été marquée par une mobilisation importante des personnels de l'Agence pour réaliser le plan d'actions traitant le problème de fissuration des radiers des ouvrages de la tranche 8. En effet, des dispositions palliatives ont été recherchées, présentées et validées par l'Autorité de sûreté nucléaire, puis mises en œuvre.

Les ouvrages de la tranche 8 sont presque tous achevés et l'un d'entre eux a été mis en service fin 2011, les autres le seront courant 2012.

Aucun événement ou incident n'a été déclaré en 2011 et la surveillance de l'environnement a confirmé l'absence d'impact des activités du centre sur l'environnement. Les rejets ont été limités en 2011 à quelques pourcents des autorisations réglementaires.

#### ➤ **Centre de stockage de déchets de très faible activité (CSTFA)**

Le CSTFA, situé sur la commune de Morvilliers a obtenu l'autorisation d'exploitation en 2003. Cette installation est destinée à accueillir principalement les déchets issus du démantèlement des installations nucléaires de base et constitue une filière spécifique pour les déchets TFA.

La prise en charge des déchets sur le CSTFA s'effectue dans le cadre du contrat d'application signé avec les clients pour la période 2009 à 2013. Pour la première fois depuis 2004 on a constaté un infléchissement des livraisons en 2011 (32 512 m<sup>3</sup> de déchets ont été livrés par les producteurs) du fait notamment d'un arrêt d'exploitation pendant 9 jours, suite à la suspicion de présence de grenades dans des colis en provenance du CEA Grenoble et de difficultés sur les chantiers des producteurs. La densité a également légèrement baissé après plusieurs années de progression favorable, même si la densité initialement envisagée n'a jamais été atteinte (densité réelle autour de 1 pour une densité prévue à 1.3). Le volume global stocké sur le CSTFA s'élève à fin 2011 à 203 413 m<sup>3</sup>, soit presque le tiers de la capacité autorisée du centre.

On notera enfin que l'activité des installations de traitement (presses et station de solidification) est restée faible en 2011 (4 050 m<sup>3</sup>).

Les alvéoles utilisées en 2011 ont permis de stocker 29 041 m<sup>3</sup> soit quasiment 5 000 m<sup>3</sup> de plus que les alvéoles doubles précédentes grâce notamment à l'approfondissement et au raidissement des pentes.

#### ➤ **Centre de stockage de la Manche (CSM)**

Plus de 500 000 m<sup>3</sup> de déchets ont été stockés sur ce centre, le dernier colis ayant été reçu en 1994, après 25 années d'exploitation. En janvier 2003, le centre est officiellement entré en phase de surveillance suite à la parution des textes réglementaires régissant cette étape de la vie d'un stockage.

Cette activité est réalisée dans le cadre de la nouvelle convention de financement de la surveillance du Centre de stockage de la Manche signée en juillet 2011 pour la période 2011-2015. Cette convention concerne les activités récurrentes de surveillance du centre, les études à mener pour répondre aux recommandations de l'Autorité de sûreté nucléaire et les divers travaux et études sur la couverture définitive pour en assurer la pérennité.

Outre les actions habituelles de surveillance, l'année 2011 a été marquée par la mise en place du plan de développement des études articulé autour de trois axes, à savoir : la consolidation de la démonstration de sûreté, l'optimisation de la surveillance et la conception de la couverture pérenne.

Ce plan couvre l'ensemble des études nécessaires pour apporter les réponses aux recommandations de l'Autorité de sûreté nucléaire et se décline jusqu'en 2020. Enfin on notera que les travaux sur les talus de la couverture ont été poursuivis avec la réalisation du confortement du talus Nord.

#### ➤ **Entreposage et regroupement**

Le projet de regroupement et d'entreposage de déchets radioactifs non électronucléaires a franchi une étape importante avec la réalisation de l'enquête publique pour l'autorisation d'exploitation du CSTFA

et de ces nouveaux bâtiments. Elle s'est déroulée du 19 septembre au 21 octobre avec un avis favorable du commissaire enquêteur remis à la préfecture le 26 novembre 2011.

L'arrêté préfectoral correspondant a été publié le 09 février 2012.

L'estimatif global du projet de 4,7 M€ (conditions économiques 2010), reste dans l'enveloppe prévue initialement. La date de mise en service de ces bâtiments est prévue pour fin 2012.

## 5.2 Nucléaire diffus (hors secteur électronucléaire)

### ➤ La collecte de déchets avec exutoire final au travers du « guide d'enlèvement »

Cette activité qui ne relève pas d'un financement public consiste à prendre en charge les déchets du secteur « hospitalo-universitaire » sur la base d'un tarif devant couvrir les dépenses de conditionnement, transport, traitement et élimination. Malgré les augmentations de tarifs de ces dernières années, les prix restent inférieurs à l'évolution des coûts de revient de l'activité.

La collecte réalisée s'élève à 82 tonnes contre 80 tonnes en 2010. Les volumes traités à Socatri (tri/traitement) et à Socodéi (incinération) sont nettement inférieurs à la prévision initiale or ces contrats comportent une part de frais fixes importante. Cela se traduit par une augmentation significative des coûts de traitement unitaires des déchets collectés sachant que les déchets non traités doivent faire l'objet de provisions en coût complet (part fixe + part variable).

Le résultat de l'activité se dégrade une nouvelle fois, la perte s'élève à 1,8 M€ (après une perte de 1,3 M€ en 2010) pour un chiffre d'affaires de 3,5 M€. Ce déficit s'explique notamment par le faible niveau de traitement et la suspension de l'incinération à la suite de l'incident de septembre 2011. Il faut également noter que le mix produit réel est moins favorable que celui prévu au budget, cela induit une perte supplémentaire de l'ordre de 100 K€ (collecte importante de famille de déchets très déficitaires : solides non incinérables).

Un plan d'actions est actuellement en cours pour améliorer la situation financière de la filière. Outre l'augmentation des tarifs, ce plan intègre également la recherche d'optimisations, notamment en faisant en sorte de mieux maîtriser les outils et installations nécessaires à cette filière. La mise en service des bâtiments de regroupement et d'entreposage sur le CSTFA fin 2012 sera le premier élément de réponse à cette problématique.

### ➤ La collecte de déchets en attente de solution de stockage (FA-VL/MA-VL)

Cette collecte s'effectue notamment auprès de particuliers, ou des établissements d'enseignements détenteurs de substances radioactives historiques, elle regroupe les déchets suivants : les minéraux, les sels radioactifs naturels (radium, thorium), les objets au radium et les paratonnerres. Ces déchets sont le plus souvent caractérisés par des activités en radium non négligeables qui les destinent à un stockage sur le futur centre FA-VL (déchets de type radifère). Dans une moindre mesure, certains déchets sont également orientés vers un stockage MA-VL, c'est le cas notamment de certaines sources scellées et des ORUM (objets radioactifs à usage médical).

Ces activités peuvent relever d'un financement public sous la forme d'une prise en charge gratuite pour certains détenteurs, en application de la doctrine définie par la CNAR (Commission nationale des aides dans le domaine radioactif).

### ➤ Les sites pollués et dossiers particuliers

Le traitement des sites les plus importants en termes d'engagements financiers et d'enjeux sanitaires et environnementaux est désormais engagé sur la base d'une stratégie claire et partagée par la CNAR, à savoir la friche d'Orflam-Plast, le site d'Isotopchim ainsi que le reconditionnement des terres de Bayard entreposées à Cadarache.

L'opération « Diagnostic radium » a été lancée en octobre 2010 : elle consiste à diagnostiquer des sites sur lesquels du radium a été manipulé au début du XX<sup>ème</sup> siècle dans des quantités peu significatives, et

à les assainir si la pollution est avérée. L'opération est pilotée par l'ASN, sous la responsabilité des préfets de région, et avec l'appui de la CNAR.

Au total, 84 sites vont être diagnostiqués en Ile-de-France. La majorité d'entre eux sont situés à Paris et dans 3 départements de la petite couronne. Cette opération est majoritairement financée par la subvention « Grenelle ».

Les premiers projets de l'opération ont été validés en CNAR en 2011. Les chantiers ont pour la plupart pu démarrer après la mise en place des conventions avec les propriétaires de sites.

### ➤ L'Inventaire national

Cette activité, financée par le biais des subventions publiques<sup>2</sup> consiste à mettre à jour tous les 3 ans une publication complète de l'inventaire des déchets radioactifs présents sur le territoire national. L'année 2011 correspond à la phase d'élaboration de l'édition 2012 de l'inventaire à savoir la validation des déclarations (données complètes, c'est-à-dire avec stocks, prévisions et entreposages), la finalisation des hypothèses structurantes en interaction avec les producteurs, et la présentation de ces hypothèses au comité de pilotage pour validation. Le catalogue des familles a également été réalisé ainsi que la mise à jour des données radiologiques et chimiques.

Pour l'édition de cette nouvelle version de l'Inventaire national, il convient de noter que les demandes du PNGMDR 2010-2012 ont été prises en compte, ce qui conduit à devoir gérer plus de déclarations chaque année et à ajouter de nouveaux chapitres au rapport de synthèse, sur les sites historiques, dont les sites pollués, les déchets à radioactivité naturelle renforcée ou les sources par exemple.

Nouveauté, les « essentiels 2012 de l'Inventaire national » pour l'édition 2012 ont été publiés en janvier 2012.

## 6. SUBVENTIONS PUBLIQUES

Une subvention a été allouée à l'Andra au titre du Grenelle de l'environnement pour un montant de 1 M€ en 2009, 8 M€ en 2010 et 2,2 M€ en 2011 dans le cadre du programme 181 « Prévention des risques » de la mission « Écologie, développement et aménagement durables ». Cette subvention sera consacrée essentiellement à l'opération « Diagnostic radium » jusqu'en 2014 et à certains sites pollués (Charvet et Orflam pour les ouvrages hydrauliques).

Par ailleurs, l'Andra reçoit également une subvention du programme 174 au titre de ses missions d'intérêt général qui permet notamment le financement de l'Inventaire national et de l'assainissement de sites pollués historiques. La subvention reçue en 2011 s'est élevée à 3,3 M€.

## 7. INVESTISSEMENTS D'AVENIR

Cette activité est réalisée dans le cadre de la convention signée entre l'État et l'Andra en 2010 pour un montant initial de 100 M€. Les projets pressentis pour un financement doivent contribuer au développement de nouvelles technologies en matière de traitement des déchets radioactifs et participer ainsi à l'optimisation de la gestion des déchets radioactifs en France.

Une convention État-ANR « Recherche dans le domaine de la sûreté nucléaire et de la radioprotection » a été signée le 31 janvier 2012. Elle réduit de 25 M€ le montant prévu initialement.

Les équipes de l'Andra ont principalement travaillé sur l'élaboration des dossiers technico-économiques à soumettre au comité de pilotage et à la préparation des accords de partenariat avec les industriels. Les conclusions positives de la réunion qui s'est tenue début 2012 avec le commissariat général à l'investissement (CGI) permettent d'envisager une concrétisation des coopérations avec les industriels sur ces différents projets.

<sup>2</sup> DGEC (programme 174) au titre des missions d'intérêt général de l'Andra et plus marginalement par une subvention de la DGPR (programme 181) au titre du Grenelle de l'environnement.

## 8. ACTIVITÉ INTERNATIONALE

Cette activité consiste essentiellement en la valorisation de l'expertise de l'Agence sachant que par ailleurs, l'Agence s'implique fortement dans les activités institutionnelles et les groupes internationaux qui permettent notamment de partager sur les bonnes pratiques. À fin 2011, le bénéfice dégagé par l'activité commerciale sur contrats est de +155 K€.

## 9. SÉCURISATION DU FINANCEMENT DES CHARGES NUCLÉAIRES FUTURES

L'article 20 de la loi du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs, modifiée par la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010, exige des exploitants d'installation nucléaire de base qu'ils « évaluent, de manière prudente, les charges de démantèlement de leurs installations ou, pour leurs installations de stockage de déchets radioactifs, leurs charges d'arrêt définitif, d'entretien et de surveillance ».

Deux textes d'application sont venus préciser cet article en 2007 : le décret n°2007-243 du 23 février 2007 (modifié par le décret n°2010-1673 du 29 décembre 2010) et l'arrêté du 21 mars 2007, tous deux relatifs à la « sécurisation du financement des charges nucléaires ».

Les provisions identifiées doivent ensuite faire l'objet, « au plus tard dans un délai de cinq ans à compter de la publication de la loi, soit d'ici juin 2011, d'une constitution « d'actifs dédiés » afin de garantir le financement de ces obligations futures.

L'article 20 de la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 introduit un dispositif dérogatoire autorisant les exploitants nucléaires à prolonger de cinq ans l'échéance de constitution des actifs dédiés, sous réserve de remplir certaines conditions.

### 9.1 Situation de l'Agence au regard des dispositions réglementaires susvisées

En M€	31/12/2011	31/12/2010
<b>Actifs</b>	<b>49,5</b>	<b>18,3</b>
Actifs financiers dédiés à la couverture des charges de long terme (1)	31,1	0,0
Quote-part de provision à financer par les tiers (2)	10,9	10,8
Quote-part de provision à financer par l'Etat (2)	7,5	7,5
<b>Passifs</b>	<b>42,2</b>	<b>41,3</b>
Provisions pour charges de long terme (quote-part Andra)	23,7	22,9
Provisions pour charges de long terme (quote-part tiers)	10,9	10,8
Provisions pour charges de long terme (quote-part Etat)	7,6	7,6

Un Fonds Commun de Placement diversifié Andra a été agréé par l'Autorité des Marchés en 2011. Il est constitué au 31 décembre 2011 de 40 % d'obligations en direct, 53 % de monétaire et 7 % de liquidités et sa valeur de réalisation est de 31,1 M€.

En l'absence de créance formalisée à ce jour envers les producteurs et l'État, les quotes-parts d'actifs tiers et État ne sont pas considérées comme des créances permettant de couvrir les passifs en question et ne peuvent être utilisées comme actifs dédiés.

Compte tenu de ces éléments et d'une augmentation des provisions à fin 2011, une dotation complémentaire sur le FCP de 507 K€ a été effectuée début 2012 afin de respecter la couverture minimale de 75 % des passifs prévue par le dispositif dérogatoire de la loi Nome.

## 9.2 Situation de l'Agence en matière de politique de constitution et de gestion des actifs

Le conseil d'administration de l'Agence a approuvé à l'unanimité le 6 mai 2011 la politique générale relative aux actifs dédiés à la sécurisation du financement des charges de long terme.

Cette politique définit les choix d'allocations d'actifs de couverture permettant de combiner au mieux une espérance de rendement suffisante pour couvrir les flux prévisionnels des passifs avec un risque limité de perte en capital et un degré de liquidité suffisant.

L'Agence s'appuie sur une expertise financière pour examiner la stratégie d'allocation optimale des actifs de couverture et mettre en œuvre une gestion dynamique du portefeuille, dans le respect des limites réglementaires fixées par instrument, des objectifs de rendement/risque et règles de placement fixées dans la politique.

L'évolution des provisions pour charges de long terme et des actifs dédiés correspondants est décrite dans la note 23 de l'annexe aux comptes annuels des états financiers.

## 10. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SITUATION DE L'AGENCE

Les principaux objectifs pour l'année 2012 sont :

- La réalisation d'un bilan des études sur l'entreposage des déchets HA/MA-VL ;
- La réalisation du dossier sur les différentes solutions de gestion des déchets FA-VL ;
- La mise à jour du chiffrage du stockage Cigéo ;
- La mise en œuvre du plan de redressement de la filière des petits producteurs ;
- La montée en puissance de l'opération « Diagnostic radium » ;
- La mise en place de partenariats industriels au titre des « Investissements d'avenir ».

Les perspectives financières pour 2012 restent tendues compte tenu de l'absence de crédit d'impôts en faveur de la recherche et des incertitudes pesant sur l'échéance et les conditions de reprise de l'installation d'incinération de Socodei, et des possibilités de traitement de plus en plus restreintes sur Socatri. Enfin, les résultats des études sur les solutions de gestion des déchets FA-VL ou l'infirmité de cet exutoire pour certains types de déchets (paratonnerres), pourraient conduire à nécessiter une révision importante des provisions de l'Andra.

# ÉTATS FINANCIERS

Nota : Les états financiers, après approbation du conseil d'administration font l'objet d'une publication et sont accessibles sur le site internet de l'Agence.

## 1. COMPTE DE RÉSULTAT, BILAN

### 1.1 Compte de résultat

(En milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010	NOTE ANNEXE
Production vendue (chiffre d'affaires)	147 706	145 213	
Production stockée	2 154	7 960	
Production immobilisée	16 068	13 630	
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>	<b>165 929</b>	<b>166 802</b>	01
Achats de matières premières et autres approvisionnements	4 542	10 602	02
Variation des stocks	-39	-8	
Autres achats et charges externes	91 982	94 081	03
<b>VALEUR AJOUTÉE</b>	<b>69 444</b>	<b>62 127</b>	
Subventions d'exploitation reçues et reprises de subventions d'investissement	9 306	8 044	04
Impôts, taxes et versements assimilés	20 334	16 090	05
Charges de personnel	45 980	41 328	06
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>12 435</b>	<b>12 753</b>	
Dotations d'exploitation			07
Sur immobilisations	11 978	45 038	
Sur actif circulant	99	90	
Pour risques et charges	6 386	11 436	
Reprises d'exploitation			07
Sur immobilisations	0	0	
Sur actif circulant	55	43	
Pour risques et charges	3 984	2 437	
Autres produits	5 600	50 014	08
Transferts de charges	104	848	
Autres charges	313	246	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>3 401</b>	<b>9 285</b>	
Produits financiers	840	326	
Charges financières	1 400	1 357	
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-559</b>	<b>-1 032</b>	09
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>2 842</b>	<b>8 253</b>	
Produits exceptionnels	5 977	8 487	
Charges exceptionnelles	6 328	7 347	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-351</b>	<b>1 140</b>	10
Impôt sur les bénéfices	223	0	11
<b>RESULTAT NET</b>	<b>2 268</b>	<b>9 393</b>	

## 1.2 Bilan

ACTIF (En milliers d'euros)	BRUT	AMORT. & DEPRECIATION	NET AU 31/12/2011	NET AU 31/12/2010	NOTE ANNEXE
Immobilisations incorporelles	10 620	7 937	2 683	2 329	12
Immobilisations corporelles	595 375	320 335	275 040	267 235	12
Immobilisations financières	51 287	0	51 287	131	13
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>657 282</b>	<b>328 272</b>	<b>329 010</b>	<b>269 695</b>	
Stocks et en cours	26 634	602	26 033	23 838	14
Avances et acomptes versés	169	0	169	44	
Créances clients	13 662	158	13 504	17 695	15
Autres créances	196 551	5	196 546	198 795	16
Valeurs mobilières de placement	107 842	0	107 842	132 711	17
Disponibilités	115 818	0	115 818	101 449	17
Charges constatées d'avance	5 823	0	5 823	4 714	18
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>466 500</b>	<b>765</b>	<b>465 735</b>	<b>479 246</b>	
Ecarts de conversion actif	2		2	8	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 123 784</b>	<b>329 036</b>	<b>794 747</b>	<b>748 948</b>	

PASSIF (En milliers d'euros)	NET AU 31/12/2011	NET AU 31/12/2010	NOTE ANNEXE
Report à nouveau	54 987	45 594	19
Résultat de l'exercice	2 268	9 393	
Subventions d'investissement	48 325	52 012	20
Provisions réglementées	97 142	95 655	21
Avances conditionnées	204 292	204 505	22
<b>RESSOURCES PROPRES</b>	<b>407 014</b>	<b>407 159</b>	
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>76 201</b>	<b>72 961</b>	<b>23</b>
Emprunts-dettes auprès étab. crédit	23 358	17 807	24
Emprunts-dettes financières divers	671	663	25
Avances et acomptes recus	3 923	3 526	26
Dettes fournisseurs	32 065	33 923	27
Dettes fiscales et sociales	15 768	11 871	28
Dettes sur immobilisations	4 218	6 809	27
Autres dettes	156 951	133 369	29
<b>DETTES</b>	<b>236 954</b>	<b>207 968</b>	
Produits perçus d'avance	74 578	60 858	30
Ecarts de conversion passif	0	2	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>794 747</b>	<b>748 948</b>	

## 2. FLUX DE TRÉSORERIE ET TABLEAU DE FINANCEMENT

### 2.1 Tableau des flux de trésorerie (en milliers d'euros)

(En milliers d'euros)	AU 31/12/2011	HORS FONDS DEDIES	FONDS DEDIES		AU 31/12/2010
			INVEST. D'AVENIR	PROJET CIGEO	
<b>Trésorerie à l'ouverture</b>	<b>232 537</b>	<b>87 852</b>	<b>100 000</b>	<b>44 685</b>	<b>90 903</b>
Trésorerie provenant (affectée) à l'exploitation	41 405	17 100	-4	24 309	49 320
Trésorerie provenant (affectée) aux investissements	-57 644	-54 966	0	-2 679	93 516
Trésorerie provenant (affectée) au financement	-1 246	-1 246	0	0	-1 202
<b>Trésorerie à la clôture</b>	<b>215 052</b>	<b>48 741</b>	<b>99 996</b>	<b>66 315</b>	<b>232 537</b>

(En milliers d'euros)	AU 31/12/2011	AU 31/12/2010
Résultat net	2 268	9 393
Amortissements et provisions	16 651	55 237
(Plus) ou moins values sur cessions	832	2 303
Subventions d'investissement virées à résultat	-4 620	-5 968
Virement à résultat de la Q-P des investissements financés	-5 425	-38 144
<b>Capacité d'Autofinancement (C.A.F.)</b>	<b>9 706</b>	<b>22 821</b>
(Augmentation) / diminution des stocks et en cours	-2 194	-7 987
(Augmentation) / diminution des créances d'exploitation	6 621	8 488
Augmentation / (diminution) des dettes d'exploitation	27 272	25 998
<b>A- TRESORERIE PROVENANT (AFFECTEE) A L' EXPLOITATION</b>	<b>41 405</b>	<b>49 320</b>
Acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles	-20 981	-22 179
Acquisition d'immobilisations financières	-51 156	0
Cession ou réduction d'immobilisations	65	110
Financement des dépenses d'investissement	16 086	13 470
Investissements d'avenir	0	100 000
Autres fonds propres	934	1 330
(Augmentation) / diminution des créances sur immobilisations	0	44
Augmentation / (diminution) des dettes sur immobilisations	-2 592	741
<b>B- TRESORERIE PROVENANT (AFFECTEE) AUX INVESTISSEMENTS</b>	<b>-57 644</b>	<b>93 516</b>
Augmentation / (diminution) des dettes financières	4	48
Augmentation / (diminution) des emprunts bancaires	-1 250	-1 250
<b>C- TRESORERIE PROVENANT (AFFECTEE) AU FINANCEMENT</b>	<b>-1 246</b>	<b>-1 202</b>
<b>D- VARIATION DE TRESORERIE (A+B+C)</b>	<b>-17 485</b>	<b>141 634</b>
<b>E- TRESORERIE A L'OUVERTURE</b>	<b>232 537</b>	<b>90 903</b>
<b>F- TRESORERIE A LA CLOTURE (D+E)</b>	<b>215 052</b>	<b>232 537</b>

## 2.2 Tableau de financement

Le tableau de financement suivant décompose les emplois et ressources de l'Agence selon leur destination, en isolant les fonds encadrés par un dispositif législatif et réglementaire qui les rendent non fongibles avec le reste de la trésorerie de l'Agence :

- Le fonds Recherche, créé à l'article L.542-12-1 du code de l'environnement.
- Le fonds dédié aux investissements d'avenir pour lequel un compte a été ouvert au trésor public par arrêté et qui est géré conformément à la convention entre l'État et l'Andra publiée au Journal officiel le 15 août 2010.

(En milliers d'euros)	AU 31/12/2011	HORS FONDS DEDIES	FONDS DEDIES		AU 31/12/2010
			INVEST. D'AVENIR	PROJET CIGEO	
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	20 981	4 012	0	16 969	22 126
Acquisition d'immobilisations financières	51 156	51 156	0		53
Besoins (+) ou dégagement (-) en fonds de roulement	-29 991	-8 372	0	-21 619	-26 930
Remboursement d'emprunt	1 250	1 250	0	0	1 250
Autres emplois	1 100	1 093	4	3	34
<b>I- TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>44 496</b>	<b>49 139</b>	<b>4</b>	<b>-4 647</b>	<b>-3 467</b>
Capacité d'auto-financement	9 706	9 707	0	-1	22 821
Cessions	65	64	0	1	110
Fonds propres	934	41	0	893	1 330
Autres ressources	16 307	217	0	16 090	113 905
<b>II- TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>27 012</b>	<b>10 029</b>	<b>0</b>	<b>16 983</b>	<b>138 166</b>
<b>EXCEDENT (+) OU INSUFFISANCE (-) DES RESSOURCES (I- II)</b>	<b>-17 484</b>	<b>-39 110</b>	<b>-4</b>	<b>21 630</b>	<b>141 633</b>
Variation du FONDS DE ROULEMENT	-47 475	-47 482	-4	11	114 703
Variation du BESOIN (+) ou DEGAGEMENT (-) EN FONDS DE ROULEMENT	-29 991	-8 372	0	-21 619	-26 930
Variation de la TRESORERIE	-17 484	-39 110	-4	21 630	141 634
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	142 199	42 222	99 996	-18	189 674
Niveau du BESOIN (+) ou DEGAGEMENT (-) EN FONDS DE ROULEMENT	-72 855	-6 521	0	-66 333	-42 863
Niveau de la TRESORERIE	215 052	48 741	99 996	66 315	232 537

(En milliers d'euros)	Au 31/12/11		Au 31/12/10	
	Besoins 1	Dégagement 2	Solde 2 - 1	Solde
<b>VARIATION "EXPLOITATION"</b>				
Variation des actifs d'exploitation :				
Stocks et en-cours	2 194			
Avances et acomptes versés sur commandes	126			
Créances clients, comptes rattachés et autres créances d'exploitation		4 191		
Autres créances d'exploitation		3 429		
Variation des dettes d'exploitation :				
Avances et acomptes reçus sur commandes		398		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 854			
Autres dettes d'exploitation		28 739		
<b>A - Variation nette "exploitation"</b>	<b>4 174</b>	<b>36 756</b>	<b>32 583</b>	<b>26 145</b>
<b>VARIATION "HORS EXPLOITATION"</b>				
Variation des autres débiteurs				
Variation des autres créditeurs	2 592			
<b>B - Variation nette "hors exploitation"</b>	<b>2 592</b>	<b>0</b>	<b>-2 592</b>	<b>786</b>
<b>TOTAL A + B :</b>				
Besoins de l'exercice en fonds de roulement ou Dégagement net de fonds de roulement dans l'exercice			29 991	26 930
<b>VARIATION "TRESORERIE"</b>				
Variation des disponibilités		10 679		
Variation des concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		6 805		
<b>C - Variation nette "Trésorerie"</b>	<b>0</b>	<b>17 484</b>	<b>17 484</b>	<b>-141 634</b>
<b>VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT GLOBAL (TOTAL A + B + C)</b>				
Emploi net ou Ressource nette			47 475	114 703

# ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

## 1. PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers de l'Agence pour l'exercice 2011 ont été établis en application des normes, principes et méthodes du plan comptable général de 1999 (arrêté du 22 juin 1999) et des dispositions du décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983 pris en application de la loi n° 83-553 du 30 avril 1983.

### 1.1 Options, exceptions

#### 1.1.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

##### *Évaluation du coût d'entrée*

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont valorisées au coût historique d'acquisition ou de production. Au regard des options introduites par le règlement CRC 2004-2006, l'Agence a opté pour la comptabilisation en charges des frais d'acquisitions de ses immobilisations, des frais d'emprunt associés et des frais de recherche et développement.

Les actifs de démantèlement inscrits en immobilisations corporelles correspondent aux coûts de démantèlement et de remise en état des Centres de stockage de l'Aube, en contrepartie des provisions pour charges correspondantes. Au cas particulier des travaux d'entreposage et de stockage des déchets à la charge de l'État, un actif corporel a été constitué pour couvrir les travaux à réaliser.

Les actifs de démantèlement suivent les variations des passifs et sont amortis différemment selon leur classification :

- La quote-part de démantèlement à la charge de l'Agence est amortie sur la durée de l'utilisation de l'immobilisation corporelle au titre de laquelle la provision est constituée.
- La quote-part de démantèlement à la charge des producteurs de déchets ou de l'État sera amortie au rythme des travaux réalisés.

##### *Amortissements pour dépréciation*

Les éléments de l'actif immobilisé sont comptabilisés selon l'approche par composants et amortis selon la durée de vie économique des biens et les conditions probables de leur utilisation. Les plans d'amortissement sont généralement calculés selon le mode linéaire et selon les taux habituellement appliqués à ces catégories de biens (cf. tableau ci-contre) :

Bâtiments	20 à 30 ans
Installations	10 à 20 ans
Matériels et outillages	5 à 10 ans
Mobiliers et informatique	3 à 10 ans

- Au cas particulier du Centre de stockage des déchets de faible et moyenne activité à vie courte (CSFMA), les immobilisations corporelles font l'objet historiquement d'un mode d'amortissement correspondant au *pro rata* de l'utilisation effective des capacités de stockage.
- Concernant le Laboratoire de recherche souterrain de Meuse/Haute-Marne (LS), l'ouvrage a été considéré comme "une installation à caractère spécifique" en raison de son usage spécifique tel que défini initialement par l'article 5 du décret du 3 août 1999.

Les installations du Laboratoire sont amorties selon leur durée de vie économique, dans la limite de l'autorisation administrative d'exploitation fixée par décret n°2011-1910 du 20 décembre 2011. Il autorise l'Andra à poursuivre l'exploitation du Laboratoire souterrain jusqu'au 31 décembre 2030. L'autorisation initiale d'exploitation, délivrée par le décret du 3 août 1999 était valable jusqu'au 31 décembre 2006 et avait été prorogée jusqu'au 31 décembre 2011, suite au décret du 23 décembre 2006.

La prorogation ou le renouvellement de l'autorisation administrative est considérée comme une modification significative des conditions d'utilisation des biens amortissables, justifiant une révision prospective du plan d'amortissement pour l'exercice en cours et les exercices postérieurs, sur la base de la valeur nette comptable résiduelle et de la durée résiduelle.

***Amortissements dérogatoires***

Les dotations exceptionnelles constatent l'écart entre les amortissements dotés suivant les modes linéaire ou dégressif avec l'amortissement économique des biens concernés. Les amortissements des biens susceptibles d'ouvrir droit à l'amortissement dégressif sont calculés suivant le mode linéaire au sens de l'article 39 B du code général des impôts et le complément pour amortissement dérogatoire comptabilisé en provisions réglementées.

Pour le cas particulier des installations du Laboratoire, la durée résultant des usages retenue par l'Agence est de 20 ans, conformément à la position de l'administration fiscale retenue en 2009. Un suivi extra-comptable est effectué pour les amortissements de ces installations :

- Réintégration de la fraction d'amortissement comptabilisé excédant l'amortissement fiscal jusqu'en 2010, la durée d'utilisation bornée à la durée d'autorisation fixée initialement en 2011 étant plus courte que la durée d'usage retenue par l'administration fiscale ;
- En regard, déduction de la fraction d'amortissement comptable reportée fiscalement à compter de 2011, les dotations aux amortissements comptabilisées étant inférieures aux dotations fiscalement admises.

Les financements correspondants sont repris en regard de chaque réintégration ou déduction de fraction d'amortissement comptable correspondant.

***Dépréciation des immobilisations***

Les immobilisations corporelles font, le cas échéant, l'objet d'une dépréciation lorsque des événements ou circonstances défavorables rendent la valeur d'utilité durablement inférieure à la valeur nette comptable.

Au cas particulier du site dédié au stockage des déchets très faiblement actifs (CSTFA), l'Agence a jugé prudent de constater un amoindrissement de la valeur du terrain d'emprise de l'installation en proportion de la quantité de déchets stockés rapportée à la capacité de stockage du site, considérant qu'une banalisation du site était hypothétique à l'issue de la période d'exploitation et de surveillance.

***Financement des investissements***

Les financements reçus des producteurs pour les investissements des centres de stockage ont été enregistrés, jusqu'au 31 décembre 1998, en subventions d'investissement dont la reprise en résultat est effectuée selon le même rythme que l'amortissement des biens qu'elles financent. A compter de l'exercice 1999, la facturation aux producteurs des dépenses d'investissement qu'ils financent est inscrite en produits constatés d'avance et est rapportée au résultat de l'exercice, au même rythme et selon la même méthode que l'amortissement des biens financés.

Concernant les dépenses d'investissement relatives aux recherches sur l'entreposage et le stockage en couche géologique profonde des déchets radioactifs, leur financement a été enregistré, pour la période 1999-2006, en avances conditionnées, au regard de la convention de financement et de suivi de la construction du Laboratoire de recherche souterrain de Meuse/Haute-Marne et des études de qualification des milieux géologiques en vue de l'implantation d'un centre de stockage en profondeur. A compter de 2007, l'affectation du fonds recherche aux dépenses d'investissement est inscrite en produits constatés d'avance et rapportée en résultat au même rythme et selon la même méthode que l'amortissement des biens financés.

**1.1.2 Immobilisations financières*****Affectation des actifs financiers***

Les portefeuilles de titres immobilisés, constitués d'un Fond Commun de Placement et d'un contrat de capitalisation, sont destinés à financer les charges de long terme de l'Agence provisionnées au passif du bilan, notamment celles relevant de l'article 20 de la loi du 28 juin 2006. Ils sont comptabilisés en Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille (TIAP) à leur coût historique, l'objectif de ces portefeuilles étant de pouvoir en retirer, à plus ou moins longue échéance, une rentabilité satisfaisante sans intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus.

### **Dépréciation des actifs financiers**

Concernant le FCP composé de titres obligataires, d'actions et d'OPVCM, la valeur d'inventaire retenue en fin d'exercice pour la détermination d'une éventuelle moins-value latente est appréciée en tenant compte des perspectives d'évolution générale de l'entreprise (dont les titres sont détenus), fondée sur la valeur liquidative ou d'utilité.

Compte tenu de la destination de ce portefeuille et de sa durée de conservation, une dépréciation est prise en compte en cas de baisse significative ou prolongée de la valeur liquidative du fonds et des risques associés aux supports d'investissements le composant.

### **1.1.3 Stock et en-cours**

Les stocks de matières premières et fournitures consommables sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré et font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation pour les familles d'articles présentant un faible taux de rotation.

Les en-cours de production et produits finis correspondant aux ouvrages de stockage des centres de l'Aube sont valorisés à leur coût de revient.

### **1.1.4 Traitement comptable du fonds recherche**

Dans le cadre de la loi de programme n° 2006-739 du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs, les choix exercés par l'Agence sur le traitement du fonds destiné au financement des recherches et études sur l'entreposage et le stockage en couche géologique profonde des déchets radioactifs de haute activité et de moyenne activité à vie longue, sont les suivants :

- Enregistrement du produit du fonds recherche en chiffre d'affaires non soumis à TVA, étant entendu que le financement de ce fonds, assuré par le produit de la taxe additionnelle à la taxe sur les installations nucléaires de base (INB) dite « de recherche », est collecté auprès des producteurs de déchets dans des conditions similaires à celles qui prévalaient dans le cadre de la convention de financement 1999-2006 et destiné à couvrir les coûts d'une activité de même nature ;
- Report du solde débiteur ou créditeur du fonds en « autres dettes » ou « autres créances », avec une neutralisation séparée des résultats d'exploitation, financier et exceptionnel.

### **1.1.5 Traitement comptable de la dotation perçue au titre des investissements d'avenir**

Dans le cadre du programme « Nucléaire de demain » inscrit dans la loi de finances rectificative n° 2010-237 du 9 mars 2010, une convention État-Andra a été signée le 3 août 2010. Elle attribue 100 M€ à l'Andra pour financer le développement de solutions innovantes de traitement des déchets radioactifs afin de réduire le volume et la dangerosité de certains déchets radioactifs difficiles à stocker. Le versement de cette somme sur un compte ouvert à la Recette Générale des Finances a été inscrit dans un compte de charges à payer sur ressources, puis fera l'objet d'une affectation comptable selon l'utilisation des crédits (subventions, prêts, avances remboursables, prises de participation). La Direction de la Législation Fiscale a confirmé les principes comptables et fiscaux retenus pour le suivi de ce fonds.

Une nouvelle convention État-ANR a été signée le 31 janvier 2012 pour permettre le redéploiement de 25 M€ des crédits confiés à l'Andra (au titre de l'action 3 du programme « nucléaire de demain ») au profit de l'ANR. Ces fonds devront permettre de financer un programme destiné à conduire des recherches complémentaires en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection, suite à l'accident nucléaire de Fukushima.

### **1.1.6 Créances**

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une dépréciation au cas par cas, en fonction du risque de non-recouvrement encouru.

### 1.1.7 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur valeur d'acquisition.

À la date de clôture, un calcul de la perte ou du profit latent est effectué sur la base de la dernière valeur liquidative connue. Après compensation entre profits et pertes latents, dans une catégorie homogène (FCP - SICAV), les pertes latentes nettes sont, le cas échéant, dépréciées.

### 1.1.8 Provisions pour risques et charges

Les passifs éventuels, dont l'obligation envers un tiers demeure improbable à la date de clôture des comptes, ne sont pas comptabilisés mais éventuellement mentionnés dans l'annexe.

Les charges de long terme relatives aux engagements de fin de cycle sont constituées à hauteur des déchets pour lesquels l'Agence a la pleine et entière responsabilité technique et financière.

Au cas particulier des coûts de démantèlement et de remise en état des installations des centres de l'Aube, les coûts associés sont constitués en totalité au passif compte tenu du caractère immédiat de dégradation des installations, en application du règlement du CRC n°2004-06 et de l'avis n°2005-H du CNC. La contrepartie de ces provisions est portée à l'actif du bilan en actif de démantèlement « quote-part propre » et « quote-part tiers ».

Concernant spécifiquement les provisions pour achèvement de travaux à la charge de l'État, les charges sont inscrites en totalité au passif avec, en contrepartie, un actif corporel « quote-part État ».

Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière des agents Andra sont couverts par des cotisations d'assurance depuis 1999 et non plus par une provision pour charge. Le montant des droits acquis à la clôture est inscrit en prime d'assurance à hauteur des versements effectués, le complément couvrant les droits au terme est présenté dans l'annexe parmi les engagements hors bilan. La valorisation de ces obligations est réalisée depuis 2008 sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié principalement.

### 1.1.9 Traitement comptable du crédit d'impôt en faveur de la recherche

Le crédit d'impôt recherche est comptabilisé au cours de l'exercice de son encaissement ou de son imputation sur la dette d'impôt sur les sociétés. Le crédit d'impôt perçu au cours de l'exercice est enregistré, compte tenu du caractère récurrent des raisons pour lesquelles ce crédit est obtenu, en « autres produits » d'exploitation.

## 1.2 Informations complémentaires

### 1.2.1 Signature d'un nouvel accord d'intéressement

Un nouvel accord d'intéressement a été signé le 16 juin 2011 au titre de la période 2011-2013 avec, comme évolution principale, une refonte de l'assiette de calcul.

### 1.2.2 Constitution d'un Fonds Commun de Placement dédié aux charges de long terme

Un fond commun de placement euro « Andra diversifié long terme » destiné à sécuriser le financement des charges de long terme, en application de l'article 20 de la loi de programme n° 2006-739 du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs, a été agréé par l'Autorité des Marchés financiers en août 2011.

### 1.2.3 Vérifications en cours ou instruites

Suite à une demande d'expertise du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche portant sur les déclarations de crédit d'impôt recherche des exercices 2007-2008, l'avis rendu en mai 2011 par un expert indépendant a été transmis à la DVNI. A ce stade, le périmètre des activités et dépenses de recherche est globalement validé.

Une notification de redressement portant sur l'application de la législation de Sécurité sociale, d'assurance chômage et de la garantie des salaires au titre des exercices 2008 à 2010 a été adressée à l'Agence en novembre 2011. Un recours a été déposé devant la Commission de Recours Amiable en date du 18 janvier 2012, l'Agence contestant cinq des sept chefs de redressement.

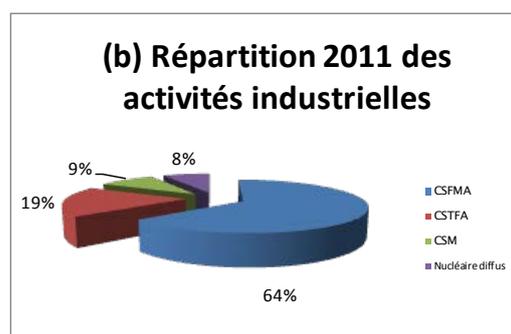
#### 1.2.4 Liste des principales abréviations

CSA	:	Centres de stockage de l'Aube (CSFMA + CSTFA)
CSFMA	:	Centre de stockage des déchets de faible et moyenne activité à vie courte
CSTFA	:	Centre de stockage des déchets de très faible activité
CSM	:	Centre de stockage de la Manche
CMHM	:	Centre de Meuse/Haute-Marne
LS	:	Laboratoire de recherche souterrain de Meuse/Haute-Marne
ETe	:	Espace technologique (de Meuse/Haute-Marne)
Projet Cigéo	:	S'applique aux déchets de haute activité et de moyenne activité à vie longue
FA-VL	:	S'applique aux déchets de faible activité à vie longue

## 2. NOTES AU COMPTE DE RÉSULTAT (en milliers d'euros)

### Note 01 : Production de l'exercice par activité

En K€	Cf. note	2011	2010
<b>Activités de recherche</b>			
* CIGEO	(a)	94 547	89 972
* FAVL		1 801	3 531
<b>Activités industrielles</b>			
* Centres de stockage	(b)	62 652	66 759
* Nucléaire diffus		5 257	3 975
<b>Autres activités</b>			
	(c)	1 672	2 565
<b>TOTAL</b>		<b>165 928</b>	<b>166 802</b>



(a) Cette activité est financée principalement par la taxe additionnelle à la taxe INB dite « de recherche » : versement de 118 999 K€ en 2011 (contre 120 187 K€ en 2010), complété du report de l'exercice antérieur (28 273 K€ en 2011 contre -1 582 K€ en 2010), diminué du montant à consommer ultérieurement (51 772 K€ en 2011 contre 27 703 K€ en 2010).

(c) Ce poste comprend notamment l'activité à l'international (1 007 K€ en 2011).

### Note 02 : Achats de matières premières et autres approvisionnements

Ce poste couvre à hauteur de 3 807 K€ les achats destinés à la construction des ouvrages de la tranche 8 du CSFMA (contre 9 698 K€ en 2010).

### Note 03 : Autres achats et charges externes

Les autres achats et les charges externes correspondent à :

En K€	Cf. note	2011	2010
Achats non stockés de matières et fournitures		4 427	4 129
Sous-traitance	(a)	64 014	65 727
Primes d'assurance		1 505	1 813
Etudes et recherches		6 756	6 768
Personnel extérieur à l'entreprise		509	332
Rémunération d'intermédiaires et honoraires		1 433	1 137
Déplacements, missions et réceptions		1 566	1 454
Autres comptes	(b)	11 772	12 721
<b>TOTAL</b>		<b>91 982</b>	<b>94 081</b>

(a) Dont 39 271 K€ de sous-traitance 2011 affectée aux programmes de recherche du projet Cigéo.

(b) Dont 6 196 K€ de travaux d'entretien et réparations réalisés en 2011 (6 542 K€ en 2010).

**Note 04 : Subventions d'exploitation et reprises de subventions d'investissement**

En K€	Cf. note	2011	2010
Subvention DGEC au titre des missions d'intérêt général	(a)	4 055	3 681
Subvention DGPR au titre du Grenelle de l'environnement	(b)	2 129	1 375
Reprise de subventions d'investissement	(c)	2 448	2 803
Autres subventions	(d)	675	185
<b>TOTAL</b>		<b>9 307</b>	<b>8 044</b>

- (a) La subvention destinée au financement des missions d'intérêt général de l'Agence (inventaire national des déchets radioactifs et assainissement de sites ou reprises de déchets orphelins), inscrite en loi de finances 2011 pour 3 612 K€, a été versée à hauteur de 3 316 K€. Le montant consommé au titre de 2011 s'élève à 4 073 K€ (dont 17 K€ au titre des dépenses d'investissements) et le reliquat restant à consommer pour les projets décalés sur 2012 est de 3 654 K€.
- (b) La subvention destinée à financer les dépenses relatives à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, entrant dans le cadre du programme «prévention des risques», a été attribuée et versée en 2011 à hauteur de 2 200 K€, auquel s'ajoute le dernier versement de 1 700 K€ relatif à l'attribution 2010. Le montant de 3 045 K€ consommé sur 2011 (dont 916 K€ en investissements) concerne principalement le système d'observation pérenne de l'environnement ainsi que diverses actions telles que le diagnostic radium ou la conservation de la mémoire industrielle à long terme. Le reliquat restant à consommer pour les projets décalés sur 2012 est de 5 834 K€.
- (c) Ce poste représente la partie des subventions d'investissement reprises en résultat, au rythme de l'amortissement économique, des immobilisations correspondantes (cf. principes comptables).
- (d) Ce poste intègre à hauteur de 423 K€ les subventions entrant dans le cadre des programmes européens.

**Note 05 : Impôts, taxes et versement assimilés**

L'augmentation des impôts et taxes en 2011 de 4 244 K€ s'explique notamment par les postes suivants :

En K€	Cf. note	2011	2010
Taxes sur les salaires	(a)	3 510	486
Taxe sur les installations nucléaires de base	(b)	8 918	6 498
Autres impôts et taxes		7 906	9 107
<b>TOTAL</b>		<b>20 334</b>	<b>16 091</b>

- (a) Dont dégrèvement de 2 180 K€ remboursé à l'Agence en février 2010 dans le cadre d'une réclamation contentieuse portant sur le rapport d'assujettissement de la taxe sur les salaires applicable au titre des exercices 2008-2009.
- (b) L'augmentation de ce poste à hauteur de 2 420 K€ correspond à la taxe additionnelle à la taxe INB dite 'taxe de stockage', créée par la loi de finances pour 2010 pour compenser les pertes en ressources des collectivités locales induites par la réforme de la taxe professionnelle. Cette taxe a été appelée fin 2011 au titre du CSFMA, suite à la parution du décret n°2011-1935 du 22/12/2011 fixant le coefficient de taxation à 1,1.

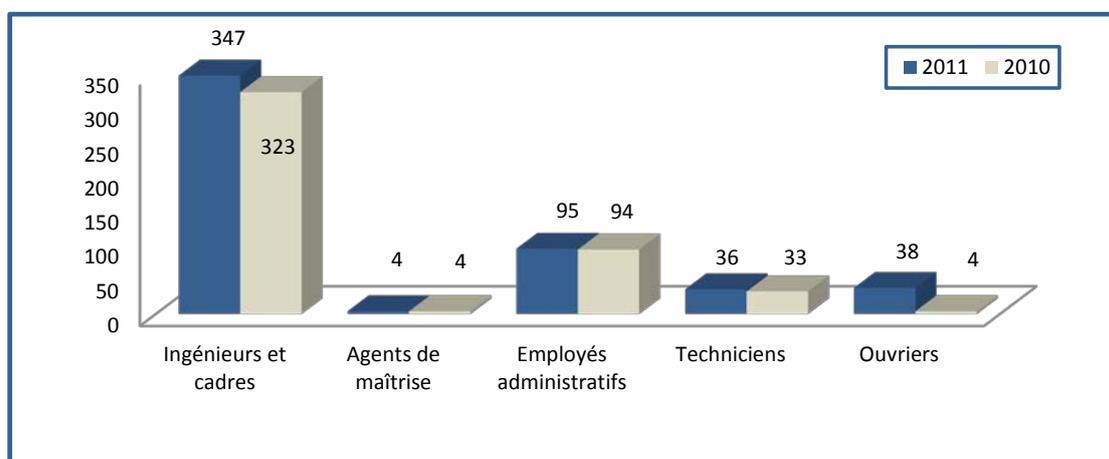
**Note 06 : Charges de personnel**

La progression de 11 % des charges de personnel de l'exercice 2011 par rapport à 2010 reflète la croissance de l'Agence en termes d'effectifs.

En K€	2011	2010
Salaires et traitements	31 037	27 956
Charges sociales	13 468	11 994
Autres charges de personnel	1 475	1 378
<b>TOTAL</b>	<b>45 980</b>	<b>41 328</b>

L'effectif mensuel moyen (hors thésards) a progressé de plus de 14 % (520 en 2011 contre 458 en 2010) du fait notamment du recrutement de personnel ouvrier assurant l'exploitation du laboratoire souterrain et de la montée en puissance du projet Cigéo :

#### EFFECTIF MENSUEL MOYEN (HORS THESARDS)



Au titre de l'accord d'intéressement des salariés aux résultats de l'Agence conclu le 16 juin 2011 pour la période 2011-2013, une prime d'intéressement brute de 1 168 K€ plafonnée à 4 % de la masse salariale brute a été provisionnée au titre de l'exercice 2011 (contre 1 043 K€ en 2010).

Dans le cadre de l'accord relatif à la formation professionnelle, le nombre d'heures ouvertes au titre du droit individuel à la formation s'élève à 35 765 heures au 31 décembre 2011 (contre 35 217 heures à fin 2010).

#### Note 07 : Dotations et reprises d'exploitation

En K€	Cf. note	Dotations		Reprises	
		2011	2010	2011	2010
<b>Dotations sur immobilisations</b>					
Amortissement des immobilisations incorporelles		608	480		
Amortissement des immobilisations corporelles	(a)	11 369	44 125		
Dépréciation des immobilisations corporelles		1	433		
<b>TOTAL</b>		<b>11 978</b>	<b>45 038</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dotations sur actif circulant</b>					
Dépréciation des stocks et en-cours		38	33	5	6
Dépréciation des créances clients		61	57	50	37
<b>TOTAL</b>		<b>99</b>	<b>90</b>	<b>55</b>	<b>43</b>
<b>Dotations aux provisions</b>					
Pour risques	(b)	1 773	7 068	827	987
Pour charges	(c)	4 613	4 368	3 157	1 450
<b>TOTAL</b>		<b>6 386</b>	<b>11 436</b>	<b>3 984</b>	<b>2 437</b>

(a) La baisse des dotations aux amortissements s'explique par la révision du plan d'amortissement des investissements du Laboratoire souterrain, suite à la prorogation de l'autorisation d'exploitation jusqu'à fin 2030 (4 465 K€ en 2011 contre 37 164 K€ en 2010).

(b) Les dotations aux provisions pour risques portent notamment sur les filières industrielles (aléas sur les hypothèses de colisage et de stockage de certains déchets du nucléaire diffus collectés par l'Agence...) et les contentieux évalués « à dire d'expert ».

(c) Les dotations aux provisions pour charges constituées en 2011 se justifient par la révision des hypothèses d'évaluation des charges de long terme, notamment en ce qui concerne la surveillance et la pérennisation de la couverture du CSM ainsi que les achèvements de travaux du nucléaire diffus, dont les charges futures liées aux déchets collectés.

**Note 08 : Autres produits**

En K€	Cf. note	2011	2010
Financement des investissements	(a)	5 366	38 084
Crédit d'impôt recherche	(b)	223	11 822
Autres		11	108
<b>TOTAL</b>		<b>5 600</b>	<b>50 014</b>

- (a) Ce flux intègre la reprise en résultat, au rythme de l'amortissement économique, des produits perçus au titre du financement des investissements de l'Agence, dont 4 465 K€ pour le Laboratoire souterrain (cf. principes comptables).
- (b) Le montant de 223 K€ correspond à l'imputation du crédit d'impôt recherche 2010 sur la dette d'impôt sur les sociétés 2011. Le remboursement anticipé de 11 822 K€ perçu en 2010 au titre du CIR 2008 a fait l'objet, au même titre que le CIR 2007 encaissé en 2009 pour 6 482 K€, d'une expertise par le ministère de la recherche dont l'avis a été rendu à la DVNI en mai 2011.

**Note 09 : Résultat financier**

En K€	Cf. note	2011	2010
Produits des placements et intérêts sur créances	(a)	768	251
Reprise sur provisions		60	70
Différences positives de change		12	5
<b>TOTAL PRODUITS</b>		<b>840</b>	<b>326</b>
Dotations financières aux provisions		2	7
Charge de désactualisation des provisions de long terme		595	478
Intérêts et charges assimilées	(b)	787	848
Différences négatives de change		16	24
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>1 400</b>	<b>1 357</b>

- (a) Les produits de placements s'élèvent à 1 943 K€ en 2011 (contre 1 032 K€ en 2010) y compris 1 145 K€ de placement sur le fonds recherche dont le résultat financier est neutralisé.

La rentabilité des taux actuariels s'élève en 2011 à 1,35 % en moyenne, contre respectivement 0,79 % en 2010.

- (b) Dont 779 K€ (842 K€ pour 2010) représentatifs de la charge d'intérêts relative au prêt souscrit pour le financement de la construction du CSTFA.

**Note 10 : Résultat exceptionnel**

En K€	Cf. note	2011	2010
Sur opérations de gestion		18	82
Produits des cessions d'éléments d'actif		27	80
Reprise des subventions et autres financements d'investissements		2 232	3 224
Reprises sur amortissements dérogatoires		3 271	4 176
Reprises sur dépréciations exceptionnelles		0	1 001
Autres produits exceptionnels		429	-76
<b>TOTAL PRODUITS</b>		<b>5 977</b>	<b>8 487</b>
Sur opérations de gestion		458	4
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés		860	2 383
Dotations aux amortissements dérogatoires		5 010	4 960
Dotations aux dépréciations exceptionnelles		0	0
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>6 328</b>	<b>7 347</b>

**Note 11 : Impôt sur les bénéfices**

En application de la loi de finances pour 2011, une charge d'impôt a été calculée pour 223 K€ et imputée sur le crédit d'impôt recherche déclaré en 2010.

### 3. NOTES AU BILAN (en milliers d'euros)

#### 3.1 Bilan actif

##### Note 12 : Immobilisations incorporelles et corporelles

Valeurs brutes en K€	2011	2010	Variation		Virement de poste à poste
			Augmentation	Diminution	
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>10 620</b>	<b>9 658</b>	<b>819</b>	<b>0</b>	<b>143</b>
Terrains, agencements et aménagements	33 491	33 155	329	18	25
Constructions, agencements et aménagements (*)	185 377	183 737	1 501	504	643
Installations à caractère spécifique	271 711	262 965	5 053	208	3 901
Matériel et outillage, agencements	77 195	76 092	1 558	783	328
Installations générales, agencements	200	170	30	0	0
Matériel de transport	1 372	1 331	49	8	0
Matériel de bureau et informatique	6 861	6 595	632	416	50
Emballages récupérables	24	24	0	0	0
Immobilisations corporelles en cours	19 144	13 200	11 071	37	-5 090
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>595 375</b>	<b>577 269</b>	<b>20 223</b>	<b>1 974</b>	<b>-143</b>
<i>(*) dont actifs de démantèlement quote-part propre</i>	<i>1 894</i>	<i>1 901</i>		<i>7</i>	
<i>(*) dont actifs de démantèlement quote-part tiers</i>	<i>10 888</i>	<i>10 827</i>	<i>61</i>		
<i>(*) dont actif quote-part État</i>	<i>7 556</i>	<i>7 556</i>			
<b>TOTAL</b>	<b>605 995</b>	<b>586 927</b>	<b>21 042</b>	<b>1 974</b>	<b>0</b>

Les immobilisations incorporelles comprennent pour 10 515 K€ des logiciels à usage interne.

L'augmentation brute des immobilisations corporelles, hors actifs de démantèlement, s'élève à 20 162 K€ en 2011, dont 16 411 K€ réalisés au titre du projet Cigéo.

Au 31 décembre 2011, les investissements bruts cumulés dédiés à l'activité des centres en exploitation s'élèvent à 216 036 K€ pour le CSFMA et 31 128 K€ pour le CSTFA. Ceux affectés au projet Cigéo s'élèvent à 302 916 K€ au 31 décembre 2011, dont 96 191 K€ financés par le fonds recherche depuis 2007.

Les actifs de démantèlement constitués à fin 2011 en contrepartie des coûts de dépose et démantèlement des différents bâtiments comptabilisés au passif s'élèvent à 11 138 K€ pour le CSFMA (dont 10 888 K€ de « quote-part tiers ») et 1 644 K€ pour le CSTFA.

L'actif de 7 556 K€ constaté envers l'État correspond au financement attendu pour couvrir les coûts futurs d'entreposage et stockage des déchets issus de la dépollution d'anciens sites de l'industrie horlogère inscrits en provisions pour charges.

La valeur des immobilisations corporelles en cours au 31 décembre 2011 s'élève à 19 144 K€ dont 15 671 K€ pour le projet Cigéo. Les en-cours relatifs aux avances corporelles comprennent notamment les réserves foncières acquises par des tiers pour le compte de l'Agence (2 189 K€ à fin 2011).

##### Note 12 : Immobilisations incorporelles et corporelles (suite)

Amortissements et dépréciations en K€	2011	2010	Variation		Virement de poste à poste
			Augmentation	Diminution	
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>7 937</b>	<b>7 329</b>	<b>608</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Terrains, agencements et aménagements	6 032	5 598	434	0	0
Constructions, agencements et aménagements (*)	66 699	63 283	3 694	278	0
Installations à caractère spécifique	215 103	210 807	4 476	180	0
Matériel et outillage, agencements	27 121	25 129	2 198	206	0
Installations générales, agencements	165	158	7	0	0
Matériel de transport	849	789	68	8	0
Matériel de bureau et informatique	4 342	4 246	493	397	0
Emballages récupérables	24	24	0	0	0
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>320 335</b>	<b>310 034</b>	<b>11 370</b>	<b>1 069</b>	<b>0</b>
<i>(*) dont actifs de démantèlement quote-part propre</i>	<i>571</i>	<i>511</i>	<i>60</i>		
<i>(*) dont actif quote-part État</i>	<i>7 556</i>	<i>7 556</i>			
<b>TOTAL</b>	<b>328 272</b>	<b>317 363</b>	<b>11 978</b>	<b>1 069</b>	<b>0</b>

Les immobilisations du CSFMA sont amorties en fonction des quantités de déchets stockés : 11 918 m<sup>3</sup> en 2011 (12 179 m<sup>3</sup> en 2010) soit, depuis la mise en exploitation, 255 142 m<sup>3</sup> pour une capacité totale de 1 040 950 m<sup>3</sup>.

Les investissements réalisés au titre du Laboratoire souterrain font l'objet d'un amortissement dont la durée économique est bornée à la durée réglementaire d'autorisation d'exploitation. La prorogation de l'autorisation d'exploitation jusqu'en 2030, selon décret du n°2011-1910, a conduit à une révision du plan d'amortissement en 2011 (cf. principes comptables).

L'actif de remise en état du CSTFA constitué en 2005 est amorti suivant le mode linéaire sur la durée d'exploitation du site (57 K€ pendant 30 ans) et l'actif relatif au traitement de terres contaminées déprécié à hauteur de 7 556 K€ dans l'attente d'un engagement formel de prise en charge par l'État.

Une dépréciation portant sur le terrain d'emprise du CSTFA est dotée depuis sa mise en exploitation en fonction des quantités de déchets stockés : 29 027 m<sup>3</sup> en 2011 (31 396 m<sup>3</sup> en 2010), soit depuis la mise en exploitation, 203 413 m<sup>3</sup> stockés pour une capacité réglementaire s'élevant à 650 000 m<sup>3</sup> (cf. principes comptables).

Quant à la dépréciation de l'actif quote-part État de 7 556 K€, elle correspond à l'absence d'engagement formalisé de la direction du budget sur le financement des coûts futurs d'entreposage et stockage des déchets issus de la dépollution d'anciens sites de l'industrie horlogère.

### Note 13 : Immobilisations financières

Valeurs brutes en K€	Cf. note	2011	2010
Autres titres immobilisés	(a)	51 154	0
Dépôts et cautionnements versés		133	131
<b>TOTAL</b>		<b>51 287</b>	<b>131</b>

(a) Les actifs financiers immobilisés en 2011 à hauteur de 51 154 K€ ont été constitués par prélèvement sur la trésorerie générale de l'Agence. Ils sont composés :

- ✓ D'un fond commun de placement euro « Andra diversifié long terme » agréé par l'Autorité des Marchés financiers en août 2011 et destiné à sécuriser le financement des charges de long terme, en application de l'article 20 de la loi de programme n° 2006-739 du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs.

Au 31/12/2011, sa valeur de marché au dernier jour de l'exercice s'élevait à 31 148 K€, pour une valeur d'achat de 31 154 K€ (dont 154 K€ de plus-values issues d'un certificat de dépôt souscrit transitoirement dans l'attente de l'agrément du fonds).

- ✓ D'un contrat de capitalisation de 20 M€ mobilisé pour financer à terme, d'une part le reliquat de 25% des charges de long terme dites réglementaires devant intervenir avant le 31/12/2016, et d'autre part les charges de long terme ne relevant pas de l'article 20 telles que celles relatives à l'installation classée du CSTFA.

Au 31/12/2011, la valeur de rachat de ce contrat s'élevait à 20 939 K€, soit un taux de rendement net de 3,23 % pour 2011.

### Note 14 : Stocks et en cours

Valeurs brutes en K€	Cf. note	2011	2010
Matières premières et fournitures consommables	(a)	875	803
En cours de production de biens et services	(b)	19 874	15 864
Produits finis	(c)	5 886	7 440
<b>TOTAL</b>		<b>26 635</b>	<b>24 107</b>

(a) Le stock magasin du CSFMA évalué à 856 K€ comprend essentiellement des pièces de rechange (hors pièces dites de sécurité), du petit outillage. Une dépréciation a été dotée à hauteur de 602 K€ sur les familles d'articles présentant un faible taux de rotation.

(b) La consommation des différentes lignes d'ouvrages de stockage sur le CSFMA s'élève fin 2011 à 255 143 m<sup>3</sup>, représentant 24 % de la capacité de stockage théorique.

(c) Au 31/12/2011, la consommation des alvéoles de stockage sur le CSTFA est de 203 414 m<sup>3</sup>, soit 31% de la capacité de stockage autorisée.

### Note 15 : Créances clients

	Cf. note	2011	2010
Créances clients facturées	(a)	6 502	12 759
Effets à recevoir		35	51
Factures à établir	(b)	6 918	4 847
Clients douteux ou litigieux		207	181
<b>TOTAL</b>		<b>13 662</b>	<b>17 838</b>

- (a) Les factures non échues au 31/12/2011 représentent 81 % des créances (soit 5 260 K€), les factures échues de plus de 360 jours s'élevant à 562 K€.
- (b) Ce poste correspond essentiellement aux factures à établir au titre des conventions conclues avec les producteurs de déchets (dont 2 894 K€ concernant l'apurement 2011 de la convention du CSFMA).

### Note 16 : Autres créances

En K€	Cf. note	2011	2010
Etat et autres collectivités publiques	(a)	10 342	13 242
Produits à recevoir	(b)	185 787	184 999
Autres postes		422	558
<b>En K€</b>		<b>196 551</b>	<b>198 799</b>

- (a) Dont 3 979 K€ au titre du crédit de TVA de décembre 2011.
- (b) Dont 184 952 K€ représentatifs de la charge d'amortissements constatée sur les investissements du Laboratoire souterrain réalisés jusqu'au 31/12/2006.

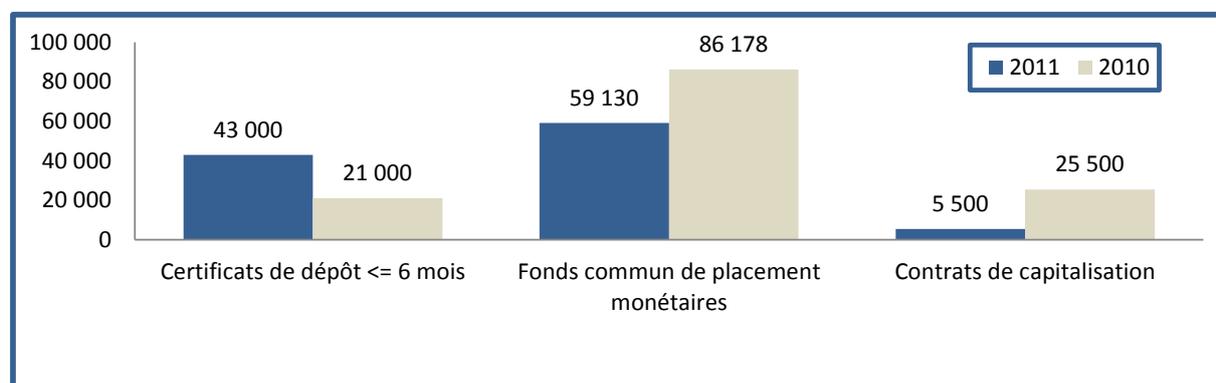
### Note 17 : Valeurs mobilières de placements

En K€	Cf. note	2011	2010
VMP hors fonds Recherche		46 131	88 886
VMP du fonds Recherche		61 711	43 825
<b>En K€</b>		<b>107 842</b>	<b>132 711</b>

La baisse de 42 755 K€ du portefeuille des valeurs mobilières de placement hors fonds recherche s'explique par l'acquisition d'immobilisations financières pour 51 154 K€ destinées à financer les charges de long terme de l'Agence (cf. note 13).

Les placements de l'Andra ont obtenu un rendement moyen en 2011 de 1,35 % tous placements confondus, 1,85 % sur les 48 derniers mois et 2,46 % sur les 10 dernières années. Ils se décomposent comme suit à la clôture de l'exercice :

#### Répartition des valeurs mobilières de placement



Au 31 décembre 2011, il existe un profit latent du portefeuille qui s'élève à 26 K€ (27 K€ à fin 2010).

**Note 18 : Charges constatées d'avance**

En K€	Cf. note	2011	2010
Soutien économique local du CSTFA		2 185	2 299
Financement d'une cellule pour contrôles destructifs	(a)	2 395	1 310
Autres charges		1 243	1 105
<b>TOTAL</b>		<b>5 823</b>	<b>4 714</b>

(a) Le financement de l'installation sera repris à compter de sa mise en service, sur la durée contractuelle des obligations du propriétaire en matière de droit d'utilisation.

**3.2 Bilan passif****Note 19 : Report à nouveau**

La variation des capitaux propres de l'Agence correspond à l'affectation au poste « report à nouveau » du résultat bénéficiaire dégagé sur l'exercice 2010 soit 9 393 K€.

**Note 20 : Subventions d'investissements**

Il s'agit des financements acquis des producteurs pour les investissements de certaines activités ou de la subvention publique pour l'inventaire national notamment qui sont repris en résultat au rythme de l'amortissement des immobilisations correspondantes.

En conséquence, ces subventions diminueront en corrélation avec l'amortissement des biens qui ont été financés.

Subventions d'investissement en K€	2011	2010	Variation	
			Augmentation	Diminution
<b>Recues</b>				
CSFMA	186 983	188 048	0	1 065
CSM	6 653	6 653	0	0
CIGEO	5 883	5 257	893	267
Inventaire national	370	357	13	0
Nucléaire diffus	688	660	28	0
Autres	50	50	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>200 627</b>	<b>201 025</b>	<b>934</b>	<b>1 332</b>
<b>Virées à résultat</b>				
CSFMA	143 065	139 858	4 272	1 065
CSM	6 254	6 190	64	0
CIGEO	2 241	2 314	194	267
Inventaire national	267	222	45	0
Nucléaire diffus	447	422	25	0
Autres	28	7	21	0
<b>TOTAL</b>	<b>152 302</b>	<b>149 013</b>	<b>4 621</b>	<b>1 332</b>

## Note 21 : Provisions réglementées

Les amortissements dérogatoires ci-dessous constatent l'écart entre les amortissements dotés suivant les modes linéaire ou dégressif avec l'amortissement économique des biens concernés.

En K€	2011	2010	Variation	
			Augmentation	Diminution
Logiciels	1 682	1 260	747	325
Terrains	7 353	6 968	478	93
Constructions	41 119	38 874	3 261	1 016
Matériel et outillage, agencements	45 569	47 083	177	1 691
Matériel de transport	328	323	11	6
Matériel de bureau et informatique	1 091	1 147	84	140
<b>TOTAL</b>	<b>97 142</b>	<b>95 655</b>	<b>4 758</b>	<b>3 271</b>

## Note 22 : Avances conditionnées

"La convention de financement et de suivi de la construction des laboratoires souterrains et des études de qualification des milieux géologiques en vue de l'implantation d'un stockage profond", qui est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 1999, stipule que les sommes versées par les producteurs (CEA 17 % - Areva NC 5 % - EDF 78 %) sont susceptibles d'être prises en compte, au cas où les recherches menées dans les laboratoires conduiraient à envisager la création d'un centre de stockage.

Dans le cadre de cette convention, la participation des différents producteurs au financement des dépenses d'investissements pour la construction du Laboratoire souterrain s'élève en valeur brute à 204 292 K€ à fin 2011.

## Note 23 : Provisions pour risques et charges

En K€	Cf. note	2011	2010	Augmentation		Diminution		
				Dotations	Charge d'actualisation	Montants utilisés	Montants non utilisés et repris	
<b>Provisions pour risques</b>								
Litige		248	0	248				
Risque de change		2	8	2				8
Autre provision pour risques		17 602	16 655	1 773		1		825
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES</b>	(a)	<b>17 852</b>	<b>16 663</b>	<b>2 023</b>	<b>0</b>	<b>1</b>		<b>833</b>
<b>Provisions pour charges du CSFMA</b>								
Démantèlement des installations	(*) (b)	11 138	11 084		54			
Couverture et fermeture définitive	(*) (c)	979	970	5	5			1
Surveillance	(*) (d)	1 720	1 644	22	57			3
Achèvement de travaux	(e)	78	72	6				
Autres charges	(f)	7 054	6 176	1 259		381		
Fonds de concours		84	84					
<b>Provisions pour charges du CSM</b>								
Surveillance	(*) (g)	7 645	9 583		191	152		1 977
Pérennisation de la couverture	(*) (h)	771	779		25	15		18
Autres charges	(i)	775	631	154		10		
<b>Provisions pour charges du CSTFA</b>								
Remise en état	(j)	2 602	2 478		124			
Surveillance	(k)	1 959	1 623	279	57			
Autres charges	(l)	3 435	3 741	87		393		
<b>Provisions pour charges nucléaire diffus</b>								
Achèvement de travaux du nucléaire diffus	(*) (m)	11 731	9 110	2 750	76	125		80
Prise en charge des Terres Bayard	(*) (n)	7 556	7 556					
Prise en charge des sources scellées Andra	(*) (o)	611	584	21	6			
<b>Provisions pour charges de personnel</b>								
Médailles du travail	(p)	211	183	30		2		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR CHARGES</b>		<b>58 349</b>	<b>56 298</b>	<b>4 613</b>	<b>595</b>	<b>1 078</b>		<b>2 079</b>
<i>dont charges de long terme soumise à l'article 20 (*)</i>		<i>42 151</i>	<i>41 310</i>	<i>2 798</i>	<i>414</i>	<i>292</i>		<i>2 079</i>
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES &amp; CHARGES</b>		<b>76 201</b>	<b>72 961</b>	<b>6 636</b>	<b>595</b>	<b>1 079</b>		<b>2 912</b>

- (a) La provision pour litige dotée en 2011 fait suite à une notification de redressement en date du 14/11/2011 portant sur l'application de la législation de Sécurité sociale et d'assurance chômage. Les autres provisions pour risques portent sur les filières industrielles (aléas sur les hypothèses de colisage et de stockage de certains déchets du nucléaire diffus, aléas sur les hypothèses de fermeture de centre de stockage, perte sur contrat) ainsi que sur des contentieux évalués « à dire d'expert ».
- (b) Le périmètre de l'obligation de démantèlement des installations du CSFMA porte sur tous les bâtiments situés en zone nucléaire. En application du dispositif comptable sur les actifs de démantèlement, la quote-part de cette provision à la charge de l'Agence est de 212 K€ (dont 168 K€ au titre des déchets issus de l'activité du nucléaire diffus et 44 K€ au titre des déchets en provenance des producteurs dits « occasionnels ») et celle revenant aux producteurs de déchets de 10 927 K€, avec pour contrepartie un actif du même montant.
- (c) Cette provision représente la quote-part revenant à l'Agence des coûts de couverture définitive et de fermeture du CSFMA (629 K€ au titre des déchets en provenance des « producteurs tiers » et producteurs dits « occasionnels » et 350 K€ au titre des déchets issus de l'activité du nucléaire diffus).
- (d) Cette provision représente la quote-part revenant à l'Agence des coûts relatifs aux prestations à réaliser durant la période de surveillance de ce centre pour les déchets précités ("occasionnels" pour 355 K€ et nucléaire diffus pour 1 365 K€).
- (e) Cette provision est représentative du coût estimé des prestations qui restent à la charge de l'Agence pour traiter et stocker les colis livrés par les producteurs et en attente sur le CSFMA, et pour lesquels le produit d'exploitation a déjà été enregistré.
- (f) Cette provision est destinée à couvrir les coûts futurs induits par le stockage des déchets sur le CSFMA dont 4 021 K€ pour la fermeture provisoire des ouvrages de stockage et 1 997 K€ au titre du maintien en l'état des étanchéités, et pour lesquels les produits ont déjà été enregistrés.
- (g) Cette provision est destinée à couvrir tous les frais de surveillance qui devaient être à la charge de Rhodia (ex Rhône Poulenc Chimie) avant la prise en compte des effets d'une transaction conclue entre cette entité et l'Agence et qui a eu pour effet de transférer cette obligation à l'Agence. La reprise de provision 2011 est, pour 1 977 K€, consécutive à la prise en compte d'un abattement de 50% de la taxe sur les installations nucléaires de base applicable à compter de 2012, suite à la parution du décret n°2011-1935 du 22/12/2011.
- (h) Cette provision représente la quote-part des charges de long terme revenant à l'Agence en matière de travaux de pérennisation de la couverture du CSM.
- (i) La provision à fin 2011 est destinée à couvrir le coût estimé des travaux de court terme à réaliser sur le CSM, notamment en matière de mise en sécurité et de rénovation du réseau séparatif gravitaire enterré (RSGE). Le coût de ce dernier a fait l'objet d'une révision de devis en 2011, induisant une dotation complémentaire de 147 K€.
- (j) L'obligation de l'Agence de remettre en état le site dont elle est propriétaire a été expressément stipulée dans l'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation du CSTFA. Cette provision s'inscrit dans le cadre d'une dégradation dite immédiate du site tel que défini dans le règlement CRC 2004-06 applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005. L'augmentation de l'exercice, soit 124 K€ correspond à la seule charge de désactualisation de la provision, inscrite en charge financière. Cette provision a pour contrepartie un actif de démantèlement amortissable dont la valeur brute correspond au niveau de la valeur actuelle de la provision estimée à la date de la mise en service du centre (Août 2003).
- (k) Les coûts de surveillance sont provisionnés de manière progressive en fonction de l'utilisation des capacités de stockage du centre afin de rapprocher ces charges des produits d'exploitation correspondants.
- (l) Provision destinée à couvrir les coûts futurs induits par les cycles d'exploitation du CSTFA dont 3 130 K€ au titre de la couverture définitive des alvéoles de stockage ; pour lesquels les produits ont déjà été enregistrés.
- (m) Il s'agit des coûts estimés de traitement, d'entreposage et de stockage des déchets radioactifs issus de la filière du nucléaire diffus. Les produits ayant déjà été constatés, ce coût est à la charge de l'Agence.
- (n) Cette provision est destinée à couvrir les coûts futurs d'entreposage et de stockage des déchets issus de la dépollution d'anciens sites de l'industrie horlogère, suite à une opération de reconditionnement engagée en 2009. Un actif de démantèlement à la charge de l'État a été inscrit en contrepartie de cette provision pour sa totalité.
- (o) Provision destinée à couvrir l'élimination des sources scellées usagées issues du traité d'apport CEA-Andra du 8 avril 1993.
- (p) Provision destinée à couvrir le coût de versement probable, aux salariés présents dans l'entreprise, d'une gratification pour l'attribution de la médaille du travail.

## Note 23 (suite) : Provisions pour risques et charges - détail : Obligations en matière de sécurisation du financement des charges nucléaires

L'article 20 de la loi du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs exige des exploitants d'installation nucléaire de base qu'ils « évaluent, de manière prudente, les charges de démantèlement de leurs installations ou, pour leurs installations de stockage de déchets radioactifs, leurs charges d'arrêt définitif, d'entretien et de surveillance ».

Deux textes d'application sont venus préciser cet article : le décret du 23 février 2007 modifié par le décret 2010-1673 du 29 décembre 2010 et l'arrêté du 21 mars 2007, tous deux relatifs à « la sécurisation du financement des charges nucléaires ». Ils fixent en particulier un double plafond pour le taux d'actualisation à retenir pour le calcul des provisions, ainsi que la Nomenclature à utiliser pour répartir les charges par catégorie d'opérations.

Les provisions identifiées doivent ensuite faire l'objet, « au plus tard dans un délai de cinq ans à compter de la publication » de la loi, d'une constitution d'actifs (« actifs dédiés ») afin de garantir le financement de ces obligations futures, soit d'ici juin 2011, sauf mise en œuvre du dispositif dérogatoire prévu à l'article 20 de la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 dite « Loi Nome » qui accorde aux exploitants nucléaires un report de cinq ans en matière de mise en œuvre du plan de constitution des actifs, sous réserve de remplir les deux conditions suivantes :

- La part des charges de long terme, hors charges liées au cycle d'exploitation, évaluées en euros courants et couvrant la période 2006-2030 représente moins de 10 % de l'ensemble de ces mêmes charges évaluées en euros courants ;
- Au moins 75 % des provisions afférentes aux charges de long terme, à l'exclusion de celles liées au cycle d'exploitation, sont couvertes au 29 juin 2011 par des actifs.

En application de ces textes et des précisions juridiques apportées par l'Autorité Administrative sur le périmètre de l'article 20, les provisions concernées par la sécurisation du financement des charges nucléaires sont identifiées dans le tableau précédent par une étoile (\*) et totalisées sur la ligne « *dont charges de long terme soumises à l'article 20* ». Elles représentent un total de 42 151 K€ en valeur actualisée à fin décembre 2011.

### a) Présentation des provisions selon les catégories de la Nomenclature

(En milliers d'euros)

Les provisions en valeur actuelle représentent près de 55 % des provisions en valeur brute :

En K€	Nomenclature Arrêté 21/03/2007	Hypothèses Inflation	Hypothèses Actualisation	Quote/Part Andra	Valeur brute 31/12/2011	Valeur actuelle 31/12/2011	Valeur actuelle 31/12/2010
Surveillance CSFMA	Nomenclature 5	2,00%	3,50%	0,50%	12 608	1 720	1 644
Surveillance CSM	Nomenclature 5	2,00%	3,50%	2,80%	26 821	7 645	9 583
Couverture & fermeture CSFMA	Nomenclature 4	3,00%	3,50%	1,10%	969	787	780
Entretien de la couverture CSFMA	Nomenclature 5	3,00%	3,50%	1,10%	423	192	190
Pérennisation couverture CSM	Nomenclature 5	3,00%	3,50%	2,80%	842	771	779
Démantèlement des installations CSFMA	Nomenclature 4	3,00%	3,50%	100,00%	13 716	11 138	11 084
Achèvement travaux nucléaire diffus :	Nomenclature 4						
dont quote-part actualisée		2,00%	3,50%	100,00%	16 472	13 818	13 120
dont quote-part non actualisée		Conditions 2011	N/A	100,00%	6 080	6 080	4 129
<b>TOTAL</b>					<b>77 931</b>	<b>42 151</b>	<b>41 309</b>

Chaque provision est constituée à hauteur des déchets pour lesquels l'Agence a la pleine et entière responsabilité. Au cas particulier des coûts de démantèlement des installations du CSFMA, propriété de l'Agence, la provision est constituée en totalité au passif et un actif de démantèlement du même montant est inscrit distinctement à l'actif pour la quote-part prise en charge par l'Agence et la quote-part prise en charge par les tiers. Au cas particulier des provisions pour achèvement de travaux à la charge de l'État, les charges sont inscrites en totalité au passif avec, en contrepartie, un actif de démantèlement État.

Les coûts futurs de surveillance des centres, pour la part du financement attendu des exploitants nucléaires livrant leurs déchets sur les centres, font l'objet d'une provision et d'une sécurisation du financement directement par les exploitants d'installation nucléaire de base ayant livré des déchets sur ces centres, et qui, au titre de la loi du 28 juin 2006, restent responsables de leurs déchets.

### ***b) Principales hypothèses et méthodes retenues pour l'évaluation des charges et incertitudes***

Concernant la surveillance des installations nucléaires de base, une phase de 300 ans est retenue, tant pour le CSM que pour le CSFMA (prévue à l'issue de la phase d'exploitation, à l'horizon 2055). Les hypothèses propres à chaque centre portent à la fois sur la durée des différentes périodes de surveillance et sur les coûts de surveillance :

- Concernant le CSM, la baisse des coûts de surveillance du centre à fin 2011 fait suite à la parution du décret n°2011-1935 du 22/12/2011 introduisant un abattement de 50% de la taxe INB à compter de 2012. La durée de la période de surveillance active du centre, prorogée en 2009, tient compte de la période des travaux de pérennisation de la couverture ;
- Concernant le CSFMA, les coûts de surveillance du centre restent extrapolés par rapport à ceux du CSM au prorata de la capacité volumique du centre. Par prudence, cette extrapolation n'intègre pas l'abattement de 50% de la taxe INB introduit par le décret du 22 décembre 2011, de la même façon qu'elle n'introduit pas les surcoûts liés au besoin de pérennisation de la couverture du CSM. Il convient de noter que le devis détaillé pour les coûts de surveillance du CSFMA est en cours de finalisation.

Les provisions pour démantèlement et couverture-fermeture du CSFMA ont fait l'objet d'une révision des devis en 2009.

La provision relative aux travaux de pérennisation de la couverture du CSM a été inscrite dans les comptes 2009, suite à l'avis favorable de l'Autorité de sûreté nucléaire rendu début 2010 sur la démarche progressive de pérennisation de la couverture.

Les autres évolutions survenues entre la clôture de l'exercice 2010 et celle de l'exercice 2011 correspondent :

- Au surcoût de traitement des déchets du nucléaire diffus consécutif principalement au faible niveau de traitement des déchets à Socatri et à la suspension de l'incinération à Socodei depuis septembre 2011 ;
- Aux charges d'actualisation des provisions ;
- Aux dotations correspondant aux collectes de déchets, pour ceux qui relèvent de la responsabilité de l'Agence, réalisées dans l'année.

La révision des estimations brutes est planifiée :

- Pour la surveillance du CSFMA : à l'issue de la réalisation des études prévues dans le cadre du schéma directeur d'exploitation, en 2012 ;
- Pour le stockage des déchets FA-VL : à l'issue de la remise d'un rapport sur les différents scénarios de gestion possibles de ces déchets, inscrit au PNGMDR pour fin 2012 ;
- Pour le stockage des déchets HA et MA-VL : à l'issue d'un nouveau chiffrage du coût de stockage, attendu prochainement.

### ***c) Taux d'actualisation retenu***

A l'heure actuelle, aucun organisme de référence en matière de comptabilité ne préconise une (ou des) méthode(s) pour l'établissement d'un taux d'actualisation prudent sur de très longues échéances (300 ans) pour des obligations nécessitant une sortie de trésorerie annuelle ne pouvant être reportée en période inflationniste et/ou de contre-performance des placements. C'est la spécificité principale des provisions constituées, qui, associée à la taille et à la structure de l'Agence, justifie la prise en compte d'un taux d'actualisation prudent, que l'Andra juge à même d'absorber les variations d'inflation et de rendement des placements sur 300 ans.

Deux observations peuvent être faites :

- Le taux net d'actualisation hors inflation des engagements de retraite de l'Etat - qui sont également des engagements de longue durée (100 ans) - était de 2 % en 2007 ;
- Le choix de l'Andra de retenir un taux net de 1,5 % est cohérent avec la réflexion économique sur l'actualisation à long terme développée dans le rapport sur le prix du temps et la décision publique qui lie le niveau du taux d'actualisation avec celui du taux de croissance à long terme<sup>3</sup>.

<sup>3</sup> Rapport du groupe d'experts présidé par Daniel Lebègue pour le Commissariat Général du Plan, documentation Française, 2005

Les taux retenus pour l'actualisation dans les comptes de l'Agence au 31 décembre 2011 sont déterminés, provision par provision, selon les règles suivantes :

Options retenues	Taux	
	Inflation	Actualisation
Cat. 1 : Provisions > 30 ans et < 30 ans & > 5 ans /profil de dépense linéaire	2,00%	3,50%
Cat. 2 : Provisions < 30 ans & > 5 ans /profil de dépense ponctuelle	2,00%	5,00%
Cat. 3 : Provisions < 5 ans	Conditions économiques de l'exercice	
<i>Si indice TP (travaux public) majoritaire dans la dépense</i>	3,00%	

Les provisions concernées par l'application de l'article 20 de la loi du 28 juin 2006 relèvent de la première catégorie de provisions, excepté pour les charges d'élimination des déchets du nucléaire diffus devant se réaliser dans les 5 ans.

Le taux d'actualisation retenu ne peut excéder :

- un plafond réglementaire « égal à la moyenne arithmétique sur les quarante-huit derniers mois du taux de l'échéance constante à trente ans (TEC 30 ans), constatée au jour de la clôture de l'exercice considéré, majorée d'un point » (art.3 de l'arrêté) et
- le taux de rendement anticipé des actifs de couverture.

La valeur du plafond réglementaire est de 4,07 % majoré de 1 point, soit un plafond de 5,07 %. Sur les 48 derniers mois, la valeur minimale du TEC 30 (publié par Natixis depuis le 02/07/2001) a été de 2,97 % du 27 au 29/08/2010 et sa valeur maximale de 5,00 % le 23/07/2008.

#### d) Sensibilité des provisions au taux d'actualisation retenu

En K€	Actualisation	Actualisation	Actualisation	Actualisation	Actualisation
	3,00%	3,50%	4,00%	4,50%	5,00%
Total des provisions (article 20)	49 973	42 151	36 741	32 687	29 501
Ratio Valeur actuelle / Valeur brute	64%	54%	47%	42%	38%

Les simulations de provisions en valeur actualisée ainsi que le rapport « valeur actuelle/valeur brute » permettent d'appréhender la sensibilité et les risques inhérents aux effets d'actualisation.

#### e) Situation de l'exploitant au regard des dispositions prévues par l'article 20

##### ➤ Organe de comité de suivi :

Conformément au décret statutaire de l'Agence en vigueur, l'article R.542-13 du code de l'environnement prévoit que le comité financier soit un organe du conseil d'administration consulté sur l'arrêté annuel des comptes, les programmes pluriannuels et les prévisions de recettes et de dépenses associées ainsi que toute autre question d'ordre financier.

Dans ce cadre, le conseil d'administration a demandé le 24 juin 2010 que le comité financier assure le rôle du comité de suivi prévu à l'article 9 du décret du 23 février 2007 relatif à la sécurisation du financement des charges nucléaires futures, pris en application de l'article 20 de la loi du 28 juin 2006.

##### ➤ Approbation par le conseil d'administration de la politique générale relative aux actifs dédiés à la sécurisation du financement des charges de long terme :

Le conseil d'administration de l'Agence a approuvé à l'unanimité le 6 mai 2011 la politique générale de gestion des actifs dédiés venant sécuriser le financement des charges nucléaires futures, après avis favorable du comité financier du 31 mars 2011.

Cette politique définit les choix d'allocations d'actifs de couverture combinant au mieux un objectif de rendement tout en assurant en priorité un degré de sécurité et de liquidité suffisant pour répondre à leur objet.

L'Agence s'appuie sur un prestataire pour la gestion des actifs dédiés ainsi que la réalisation des études d'allocation stratégique cible. Une séparation des rôles de conseil et de gestionnaire a été mise en place au travers des contrats et des acteurs chargés de les exécuter.

Afin que l'Agence puisse faire face aux flux prévisionnels de dépenses de ses charges de long terme, la détermination de l'allocation des actifs de couverture doit prendre en compte la recherche d'une optimisation du couple rendement/risque tout en tenant compte des aspects environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance. Les objectifs d'investissement actés sont, par ordre de priorité :

- *Limiter le risque de perte en capital :*  
Le portefeuille de référence doit prendre en compte l'occurrence de scénarios extrêmes et être capable, dans au moins 95% des cas, de couvrir ses engagements. Cet objectif est couplé avec une limite de perte maximale du capital sur une année fixée à 1% du portefeuille.
- *Obtenir une espérance de rendement permettant de couvrir les passifs :*  
L'objectif est d'obtenir une performance minimale du portefeuille de référence de 1,5 % brut + inflation (soit 3,5 % correspondant au taux d'actualisation des provisions), avec une probabilité supérieure à 95 %.
- *Prendre en compte des critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance :*  
L'orientation donnée par l'Andra au gestionnaire du fonds d'actifs dédiés est de privilégier les produits qualifiés d'investissements socialement responsables (ISR) lorsqu'un choix doit se faire entre placements à profil de risque et de rendement comparables.

Des règles de gestion propres à ces actifs dédiés ont été définies telles que :

- La mise en œuvre d'une gestion dynamique du portefeuille ;
- La mise en œuvre de moyens nécessaires au respect de la politique d'investissement avec notamment l'utilisation d'outils et modèles de marché et la mobilisation d'une expertise financière efficace ;
- La constitution d'une réserve destinée à absorber les insuffisances de rendements futurs ;
- La mise en place en place un dispositif permanent de contrôle interne intégrant notamment des dispositifs d'alerte.

Quant aux règles de placement des actifs dédiés définies, la composition du portefeuille au niveau de sa répartition globale par classes d'actifs (actions/obligations), choix des produits (actions zone euro / actions américaines / obligations souveraines / obligations indexées inflation / obligations d'entreprises) et catégories d'émetteurs, permettra d'optimiser la rentabilité attendue tout en réduisant les risques financiers sous-jacents liés notamment à l'inflation, au risque de contrepartie (défaillance de l'émetteur), au risque de liquidité...

#### *f) Situation des actifs de couverture*

Actif en K€	2011	Passif en K€	2011
<b>Immobilisations financières :</b>		<b>Provisions pour charges de long terme :</b>	
Fond Commun de Placement encadré par l'article 20	31 154	Charges encadrées par l'article 20	42 151
<b>TOTAL</b>	<b>31 154</b>	<b>TOTAL</b>	<b>42 151</b>
<b>Actif quote-part tiers :</b>			
Actif tiers	10 881		
Actif Etat	7 556		
<b>TOTAL</b>	<b>49 591</b>	<b>TOTAL</b>	<b>42 151</b>

Un Fonds Commun de Placement a été créé en 2011 pour 31 154 K€, en application du dispositif dérogatoire de la loi NOME. Inscrit en immobilisations financières (cf. note 13), il est constitué au 31/12/2011 de 40% d'obligations en direct, 53 % de monétaire régulier et 7% de liquidités.

Une évolution progressive de ce portefeuille en actions et obligations devrait se faire dans le temps, en conformité avec les études d'allocation stratégique présentées au comité financier et la politique générale relative aux actifs dédiés approuvée par le conseil d'administration de l'Agence.

L'indicateur de performance réparti entre le Barclays Capital Euro Gouvernement et le MSCI EMU pourra constituer un élément de comparaison *a posteriori* de la performance. Cependant, afin de rester en adéquation avec son objectif de gestion, la composition du fonds pourra ne pas refléter celle de l'indicateur de référence.

L'hypothèse retenue à ce jour est une couverture complète des provisions relevant de l'article 20 d'ici juin 2016, conformément à la réglementation, ne prenant pas en compte les actifs « quote-part tiers » en l'absence de créance formalisée à ce jour envers les producteurs et l'État. Compte tenu de ces éléments et d'une augmentation des provisions à fin 2011, une dotation complémentaire sur le FCP de 507 K€ a été effectuée début 2012.

#### Note 24 : Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

En K€	Cf note	2011	2010
Octroi par Dexia crédit local	(a)	25 000	25 000
Remboursement		-10 125	-8 875
Intérêts courus		62	67
<b>TOTAL DES EMPRUNTS</b>		<b>14 937</b>	<b>16 192</b>
Banques créditrices		8 395	1 590
Autres		26	25
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>8 421</b>	<b>1 615</b>

(a) L'Agence a eu recours en 2003 à un emprunt pour financer la construction du CSTFA remboursable trimestriellement sur 20 ans par amortissement constant.

#### Note 25 : Emprunts et dettes financières divers

Pour un montant s'élevant en 2011 à 558 K€, ce poste enregistre les sommes déposées par les fournisseurs et les utilisateurs de sources scellées radioactives, en garantie de la reprise des dites sources par le fabricant.

#### Note 26 : Avances et acomptes reçus

Seuls les avances et acomptes effectivement perçus sont comptabilisés.

Ce poste comprend pour 2 791 K€ les avances perçues au titre de la rémunération prévue dans la « convention de financement et de suivi de la construction des laboratoires et des études de qualification des milieux géologiques ». Cette dernière prévoyait une rémunération de l'Agence conditionnée par l'atteinte d'objectifs sur le respect d'enveloppes budgétaires pour la réalisation d'études et de travaux relatifs à la faisabilité d'un stockage de déchets de haute activité et de moyenne activité à vie longue en couche géologique profonde.

Une demande de rémunération complémentaire a été formulée par l'Agence aux producteurs en 2008 dont le calcul est basé :

- d'une part sur l'exclusion de l'assiette des dépenses concernées, celles dont l'origine ne relève pas de sa responsabilité (interruption du chantier demandée par l'Inspection du travail et imposée par l'Ordonnance du TGI de Bar-Le-Duc du 20 juin 2002, suite à l'accident survenu le 15 mai 2002),
- d'autre part sur la réévaluation des dépenses sur la base des indices de révision qui lui paraissent devoir être retenus.

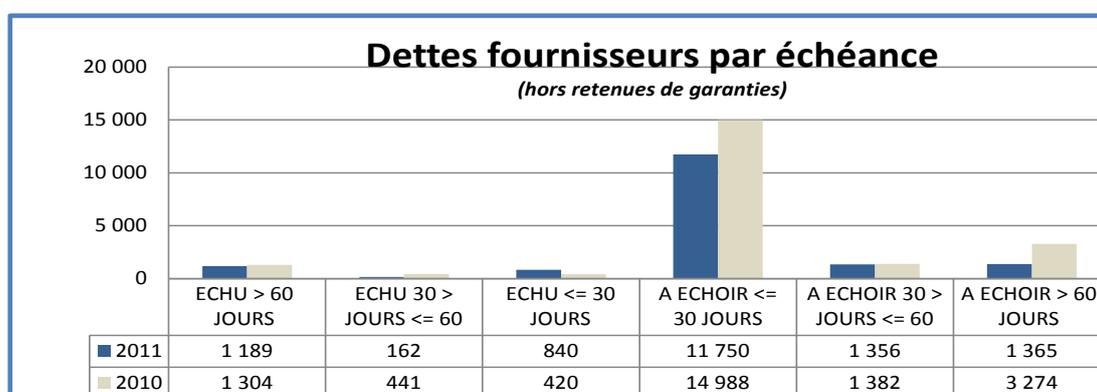
Cette réclamation ayant fait l'objet en septembre 2009 de la désignation d'un expert aux fins d'analyser l'origine et la nature du désaccord entre les parties. Un rapport d'expertise devrait être remis en mars 2012.

**Note 27 : Dettes fournisseurs**

En K€	2011	2010
Factures d'achats de biens & services	14 424	18 503
Factures non parvenues	17 641	15 420
<b>TOTAL DES DETTES SUR BIENS ET SERVICES</b>	<b>32 065</b>	<b>33 923</b>
Factures d'achats de biens immobilisés	3 016	3 823
Factures d'immobilisations non parvenues	1 202	2 986
<b>TOTAL DES DETTES SUR IMMOBILISATIONS</b>	<b>4 218</b>	<b>6 809</b>
<b>TOTAL DES DETTES FOURNISSEURS</b>	<b>36 283</b>	<b>40 732</b>
<i>dont factures fournisseurs parvenues</i>	<i>17 440</i>	<i>22 326</i>
<i>dont factures fournisseurs non parvenues</i>	<i>18 843</i>	<i>18 406</i>

Les conditions de paiement stipulées dans les conditions générales d'achat sont fixées à 30 jours fin de mois date de réception de facture pour tout nouveau contrat signé depuis décembre 2007.

Les dettes fournisseurs au 31 décembre 2011 sont réparties pour 13 % en dettes échues et 87 % en dettes à échoir :



Le délai moyen de paiement des fournisseurs en 2011 est de 49 jours, contre 55 jours en 2010.

**Note 28 : Dettes fiscales et sociales**

Les dettes sociales évaluées à fin 2011 à 10 555 K€ comprennent, à hauteur de 7 494 K€, les provisions pour congés à payer et compte épargne temps, charges sociales incluses.

L'augmentation des dettes fiscales (5 213 K€ en 2011 contre 2 780 K€ en 2010) s'explique principalement par la prise en compte de la taxe additionnelle à la taxe INB, dite de stockage, à hauteur de 2 420 K€, suite à la parution du décret 2011-1935 du 22 décembre 2011 fixant le coefficient multiplicateur.

**Note 29 : Autres dettes**

Les éléments significatifs du poste sont les suivants :

En K€	Cf. note	2011	2010
Clients : avoirs à établir		1 197	1 162
Dettes à l'égard des établissements et entreprises publiques	(a)	1 802	1 802
Fonds Recherche non consommé (cf. § 2 des principes comptables)		52 488	28 273
Dotation Investissement d'avenir		99 997	100 000
Divers : charges à payer		976	1 224

(a) Dettes provenant d'accords d'accès réciproques des salariés (accords de mobilité).

**Note 30 : Produits perçus d'avance**

En K€	Cf. note	2011	2010
Prestations restant à réaliser	(a)	14 350	13 095
Financement des investissements (cf. § 2 des principes comptables)	(b)	59 899	47 434
Financement des stocks		329	329
<b>TOTAL</b>		<b>74 578</b>	<b>60 858</b>

(a) Ce poste comprend à hauteur de 9 778 K€ les subventions destinées à des projets dont les dépenses viendront ultérieurement (5 834 K€ au titre du Grenelle de l'environnement, programme 181, et 3944 K€ au titre du programme 174).

(b) Ce poste à fin 2011 se décompose en 96 659 K€ d'investissements financés et -36 760 K€ de reprise selon le rythme des amortissements pratiqués (contre respectivement 80 699 K€ et -33 265 K€ en 2010).

### 3.3 État des créances et dettes au 31/12/2011

(En milliers d'euros)

Etat des créances en K€	Cf note	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
<b>De l'actif immobilisé</b>				
Immobilisations financières (1) (2)		132	2	130
<b>De l'actif circulant</b>				
Avances et acomptes versés		169	169	0
Clients douteux ou litigieux		207	207	0
Autres créances clients		13 455	13 455	0
Personnel et comptes rattachés		19	19	0
Sécurité sociale et autres organismes		4	4	0
Etat et autres collectivités publiques				0
- Impôts sur les bénéfices		0	0	0
- Autres impôts et taxes		10 284	10 284	0
- Divers		58	58	0
Débiteurs divers		186 186	658	185 528
Charges constatées d'avance		5 823	1 136	4 687
<b>TOTAL</b>		<b>216 337</b>	<b>25 992</b>	<b>190 345</b>
(1) Prêts accordés en cours d'exercice		0		
(2) Remboursements obtenus		0		

Etat des dettes en K€	Cf note	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an	A plus de cinq ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)					
- A 1 an maximum à l'origine		8 483	8 483	0	0
- A plus d'1 an à l'origine		14 875	1 250	5 000	8 625
Emprunts et dettes financières divers		670	415	92	163
Avances et acomptes reçus		3 923	3 923	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés		32 065	32 065	0	0
Personnel et comptes rattachés		6 269	6 269	0	0
Sécurité sociale et autres organismes		4 286	4 286	0	0
Etat et autres collectivités publiques					
- Impôts sur les bénéfices		0	0	0	0
- Taxe sur la valeur ajoutée		849	849	0	0
- Autres impôts et taxes		4 364	4 364	0	0
Dettes sur immobilisations		4 218	4 218	0	0
Autres dettes	(a)	156 951	86 345	25 600	45 006
Produits constatés d'avance		74 578	21 797	22 032	30 749
<b>TOTAL</b>		<b>311 531</b>	<b>174 264</b>	<b>52 724</b>	<b>84 543</b>
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		0,0			
(2) Emprunts remboursés en cours d'exercice		1 250			

(a) : Dont 99 996 M€ au titre des ressources affectées aux investissements d'avenir

### 3.4 Produits à recevoir et charges à payer

En K€	Cf. note	2011	2010
<b>Produits à recevoir</b>			
Créances clients		6 918	4 847
Autres créances		186 773	186 030
Valeurs mobilières de placement		212	33
<b>TOTAL</b>		<b>193 904</b>	<b>190 910</b>
<b>Charges à payer</b>			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		88	92
Emprunts et dettes financières divers		112	109
Dettes fournisseurs		18 843	18 406
Dettes fiscales et sociales		13 146	9 776
Autres dettes	(a)	102 170	102 386
<b>TOTAL</b>		<b>134 359</b>	<b>130 769</b>

(a) Dont 99 996 K€ au titre des ressources affectées aux Investissements d'avenir.

### 3.5 Tableaux des engagements

En K€	Cf. note	2011	2010
<b>Engagements donnés</b>			
Avals, cautions et garanties	(a)	880	880
Engagements en matière d'indemnités de fin de carrière	(b)	0	0
<b>TOTAL</b>		<b>880</b>	<b>880</b>
<b>Engagements reçus</b>			
Avals, cautions et garanties	(c)	27 897	24 786
Autres engagements		0	0
<b>TOTAL</b>		<b>27 897</b>	<b>24 786</b>

(a) Cautions et garanties données dans le cadre de contrat d'études à l'étranger.

(b) Les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière concernent tous les membres du personnel de l'Agence et sont couverts par un contrat d'assurance collectif. En application de la loi de financement de sécurité sociale, ces engagements sont évalués charges sociales incluses.

En K€	2011	2010
Passif social	8 296	7 276
Montant des droits bruts acquis et comptabilisés	9 045	8 193
Montant des droits au terme qui inclut les droits acquis	49 000	42 465
Charge actuelle probable	16 615	13 842

(c) Dont garantie financière donnée par un établissement de crédit, conformément aux exigences des articles L.511-1 et suivants du Code de l'Environnement pour 22 336 K€

# INSTANCES AU 30 MARS 2012

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Président

**Monsieur François-Michel GONNOT** – nommé Président par [décret](#) du 15 septembre 2010

### Membres nommés par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques

**Madame Geneviève FIORASO** – Députée de l'Isère – nommée le 31 mars 2010 (JO du 27 avril 2010)

**Madame Fabienne KELLER** – Sénatrice du Bas-Rhin – nommée le 8 février 2010 (JO du 30 mars 2012)

### Membre nommés en qualité de représentants de l'État

**Monsieur Philippe DUPUIS** – Directeur général adjoint en charge de la direction des finances – Réseau de transports d'électricité (RTE) – nommé par [décret](#) du 8 juin 2010 sur proposition du ministre chargé de l'énergie

**Madame Maria FAURY** – Directrice scientifique du secteur "énergie, développement durable, chimie et procédés" – Direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI) – nommée par [décret](#) du 21 juin 2011 sur proposition du ministre chargé de la recherche

**Monsieur Laurent MICHEL** – Directeur général de la prévention des risques – Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (MEDDTL) – nommé par [décret](#) du 8 juin 2010 sur proposition du ministre chargé de l'écologie

**Monsieur Pierre LEPETIT** – Inspecteur général des finances – Inspection générale des finances (IGF) – nommé par [décret](#) du 8 juin 2010 sur proposition du ministre chargé du budget

**Madame Raphaële PAILLOUX** – Directrice de l'unité de management nucléaire, biologique et chimique – Direction générale de l'armement (DGA) – nommée par [décret](#) du 18 mai 2011 sur proposition du ministre chargé de la défense

**Monsieur Jean-Luc RICHON** – Adjoint au chef du bureau de l'environnement extérieur et des produits chimiques – Direction générale de la santé (DGS) – nommé par [décret](#) du 8 juin 2010 sur proposition du ministre chargé de la santé

### Membres nommés en qualité de personnalités qualifiées

#### Élus locaux :

**Monsieur Gilles CLÉMENT** – Maire de Mont-près-Chambord, Conseiller général du Loir-et-Cher – nommé par [décret](#) du 8 juin 2010

**Monsieur François-Michel GONNOT** – Conseiller municipal de Noyon – nommé par [décret](#) du 8 juin 2010

#### Personnalités qualifiées proposées par le ministère de l'écologie :

**Monsieur Philippe VESSERON** – Président d'honneur du Bureau de recherches géologiques et minières – Président du Comité national de la géothermie – nommé par [décret](#) du 8 juin 2010

**Monsieur Vincent LE BLAN** – Délégué général de la Fédération nationale des activités de la dépollution et de l'environnement (FNADE) – nommé par [décret](#) du 8 juin 2010

### **Personnalités qualifiées désignées en raison de leur expérience dans le domaine des activités nucléaires :**

**Monsieur Laurent STRICKER** – Président de la World Association of Nuclear Operators (WANO) – nommé par [décret](#) du 8 juin 2010

**Monsieur Hervé BERNARD** – Administrateur général adjoint – Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) – nommé par [décret](#) du 8 juin 2010

### **Personnalité qualifiée au titre de la recherche :**

**Monsieur Jean-François STEPHAN** – Directeur de l'institut national des sciences de l'Univers au Centre national de la recherche scientifique (INSU/CNRS) – nommé par [décret](#) du 18 mai 2011

### **Membres nommés en qualité d'administrateurs salariés de l'Agence**

*Administrateurs élus le 18 février 2010*

**Madame Catherine COBAT-VITTECOQ** - CGC

**Monsieur Jacques DELAY** - CGC

**Monsieur Michel NICOLAS** - CGC

**Monsieur Jean-Noël DUMONT** - CGT

**Madame Corinne MILESI** - CGT

**Madame Elisabeth LECLERC** - CFDT

**Monsieur Hervé De LOGIVIERE** - CFDT

**Monsieur Alain ROULET** - CFDT

### **Assistent également aux séances**

**Monsieur Pierre-Franck CHEVET** – Commissaire du Gouvernement, représenté par **Pierre-Marie ABADIE** – Directeur de l'Energie – Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC)

**Monsieur Bernard ABATE** – Contrôleur général – Contrôle général économique et financier – Mission énergie (CGEFI)

**Madame Marie-Claude DUPUIS** – Directrice générale de l'Andra

**Madame Gaëlle SAQUET** – Secrétaire générale de l'Andra

**Monsieur Pierre MAULER** – Secrétaire du Comité d'entreprise de l'Andra

## **COMITE FINANCIER**

**Monsieur Philippe DUPUIS** – **Président du comité financier** – nommé par le conseil d'administration du 24 juin 2010 – Administrateur représentant de l'État désigné par le ministre chargé de l'énergie

**Monsieur Pierre LEPETIT** – Administrateur représentant de l'État désigné par le ministre chargé du budget

**Monsieur Bertrand MICHELET** – Ingénieur civil, manager matières nucléaires et démantèlement de la Direction générale de l'armement au ministère de la défense

**Monsieur Michel NICOLAS** – Administrateur salarié  
et en tant que suppléant, Monsieur Alain ROULET, administrateur salarié

### **Assistent également aux séances**

**Monsieur Charles-Antoine GOFFIN** – Direction de l'énergie au sein de la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC)

**Monsieur Bernard ABATE** – Contrôleur général – Contrôle général économique et financier – Mission énergie (CGEFI)

**Madame Marie-Claude DUPUIS** – Directrice générale de l'Andra

**Madame Gaëlle SAQUET** – Secrétaire générale de l'Andra

## CONSEIL SCIENTIFIQUE

**Monsieur Christian FOUILLAC** – **Président du conseil scientifique de l'Andra** – Doctorat d'État en géochimie – Directeur de la recherche du Bureau de recherches géologiques et minières

**Monsieur Bernard BOULLIS** – École centrale Arts & Manufactures – Directeur du programme « Aval du cycle » au Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives – Professeur à l'Institut national des sciences et techniques nucléaires

**Monsieur Michel CALLON** – Ingénieur de recherche au Centre de sociologie de l'innovation (École nationale supérieure des mines-Paris / CNRS) – Professeur de sociologie des marchés à l'École nationale supérieure des mines – Paris

**Monsieur Hervé CHAMLEY** – Doctorat d'État en océanographie géologique – Retraité – Ancien directeur scientifique du département Sciences de la Terre, Univers & Environnement – Ancien directeur du Laboratoire de sédimentologie et géodynamique, Université Lille 1

**Monsieur Marc DEMARCHE** – Ingénieur civil des mines belges – Directeur du site GIE – Euridice

**Monsieur Alexandre ERN** – Ingénieur en chef des Ponts & Chaussées – Directeur adjoint du Cermics – Responsable de l'équipe « Mécanique des fluides »

**Madame Anne FLÛRY-HÉRARD** – Docteur en médecine – CES Hématologie – Adjointe au directeur des Sciences du vivant du commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives – Conseiller scientifique près du Haut-commissaire (radioprotection, santé)

**Monsieur Laurent MICHOT** – Ingénieur et docteur École nationale supérieure de géologie – Directeur de recherche – Laboratoire environnement et minéralurgie (unité mixte de recherche CNRS / Institut national polytechnique de Lorraine – Nancy Université)

**Monsieur Marc PANET** – Ingénieur civil des Mines – École nationale supérieure des mines-Paris – Ancien PDG de FC International SA et d'EGG SIMECSOL

**Madame Karen SCRIVENER** – PhD Imperial College of London – Directrice du Laboratoire des matériaux de construction, École polytechnique fédérale de Lausanne

**Monsieur Pierre TOULHOAT** – Docteur ès Sciences, Université Paris VI – Directeur scientifique (à mi-temps) de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques – Chef de projet (PAST) au CNRS

**Monsieur Michel VAUCLIN** –  
Docteur ès Sciences physiques – Directeur de recherche au CNRS

Membre de droit :

**Madame Catherine CÉSARSKY** – Haut-commissaire à l'énergie atomique

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Monsieur le Président de la Cour d'Appel de Versailles, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Andra, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## 1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Agence à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe 1.1.4 « Traitement comptable du fonds recherche » de l'annexe, relatif aux options et exceptions aux principes comptables mises en œuvre dans le cadre spécifique des activités de l'Andra concernant le fonds recherche institué par la loi du 28 juin 2006. Les principes comptables retenus conduisent à neutraliser, séparément, les résultats d'exploitation, financier et exceptionnel afin d'assurer l'équilibre du fonds recherche, tel que prévu par les textes.

## 2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### Règles et principes comptables

La note 12 « Immobilisations corporelles et incorporelles » de l'annexe expose les principes comptables relatifs aux immobilisations et investissements notamment ceux concernant le Laboratoire de recherche souterrain et le financement des investissements.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par l'Agence, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

L'Andra constitue des provisions pour couvrir, notamment, les dépenses de démantèlement, d'entreposage, de stockage et de surveillance, telles que détaillées dans la note 23 « Provisions pour risques et charges » de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par l'Agence et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction.

Nous rappelons toutefois que, ces estimations étant fondées sur des prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations pourraient différer, parfois de manière significative, des prévisions.

Étant en outre précisé que des ajustements pourront résulter d'une part, des orientations données par les autorités de tutelle et, d'autre part, des retours d'expérience.

Nous attirons votre attention sur le fait que les charges futures relatives à l'activité industrielle de l'Andra feront, dans leur majorité, l'objet de financements spécifiques des producteurs. Dans ce contexte, les provisions constituées, ayant une incidence sur le compte de résultat de l'Agence, ne couvrent que les seules dépenses assumées par l'Andra, la quote-part résiduelle des charges étant financée dans le cadre de contrats comptabilisés en chiffre d'affaires au fur et à mesure de l'exécution des prestations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

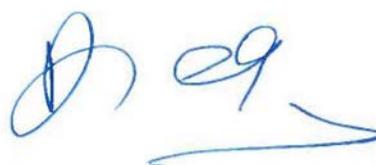
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents annexés sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly sur Seine et Paris la Défense, le 18 juin 2012

Les commissaires aux comptes



Sylvaine LEPRAIL



Denis MARANGE



AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION  
DES DÉCHETS RADIOACTIFS  
1-7, rue Jean-Monnet  
92298 Châtenay-Malabry cedex  
Tél. : 01 46 11 80 00  
[www.andra.fr](http://www.andra.fr)